

Expo-Québec:
Début de la
70e édition
demain matin
page A-15

**C'est le temps de
stocker fruits et
légumes... Gare aux
méthodes dangereuses**
voir notre cahier B



**Paquet-Syndicat
de Place Laurier
vendu ou fermé**
page A-3

Voir page
F-3
Voyez notre cahier
"Prix records Casino"
GEM CASINO

LE SOLEIL

VISITES INDUSTRIELLES
DU JOURNAL
LE SOLEIL
Composez: 647-3342

85e année, no 203
116 pages 11 cahiers • •

QUÉBEC, MERCREDI 26 AOÛT 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85
• • Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

L'électricité coûtera le double d'ici 1985

par Michel DAVID

A compter du premier janvier prochain, et pour plusieurs années, les consommateurs québécois verront leur compte d'électricité augmenter à un rythme supérieur à celui de l'inflation. De sorte qu'en 1985, il aura au moins doublé.

C'est l'avertissement qu'a servi hier le président du conseil d'administration d'Hydro-Québec, M. Joseph Bourbeau, qui comparait devant la commission parlementaire de l'Énergie et des Ressources.

Selon le scénario le plus optimiste élaboré par les

économistes d'Hydro, les tarifs augmenteraient de 16,3 pour 100 en 1982, 13,1 pour 100 en 1983, 12,5 pour 100 en 1984 et 10,7 pour 100 en 1985. Si l'on tient compte d'une hausse de 10,6 pour 100 en 1981, l'augmentation annuelle moyenne pour la période 1981-1985 serait de 13,1 pour 100.

Si élevés que paraissent ces chiffres, ils sont cependant inférieurs à ceux des dernières années. En 1978, la hausse avait été de 18,7 pour 100, en 1979 de 13,7 pour 100 et en 1980 de 13,3 pour 100.

Une augmentation moyenne de 13,1 pour 100 représente cependant un minimum, averti M. Bourbeau, laissant entendre que les hausses que proposera Hydro à la

fin de septembre pourrait être beaucoup plus importantes, d'autant que la société d'État estime avoir subi un manque à gagner de \$600 millions depuis trois ans, en raison de tarifs insuffisants.

Politique énergétique

Alors que traditionnellement, la tarification d'Hydro-Québec visait à procurer au consommateur une électricité qui soit la moins chère possible, compte tenu des coûts de production, elle est maintenant considérée comme la pierre angulaire de la politique énergétique québécoise.

Aussi le projet de loi numéro 16 soustrait-il Hydro-Québec à l'obligation de demander les tarifs les plus bas. Dans la mesure où la politique québécoise consiste à favoriser la pénétration de l'électricité et surtout du gaz naturel aux dépens du pétrole, le prix de l'hydro-électricité tiendra désormais compte du prix des autres formes d'énergie.

Selon les estimations d'Hydro, à partir d'un indice de base de 100 en 1980, le prix de l'électricité pour le secteur résidentiel atteindra 212 en 1985. Dans les secteurs in-

Voir A-2, ÉLECTRICITÉ

LE CRIME ECONOMIQUE



par
Michel
TRUCHON

Faillites

Les banqueroutes (faillites frauduleuses) sont peut-être le type de crime économique qui constitue le pire coup en bas de la ceinture pour tous ceux qui en sont victimes, en ce sens qu'elles sont généralement génératrices de chômage.

L'expérience a appris aux membres de l'escouade des crimes économiques de Québec qu'il fallait s'attaquer à ce problème à sa source, avant même souvent que les faillites soient déclarées et que les administrateurs de compagnies ne parviennent à falsifier les chiffres.

C'est à ce travail de détection que s'attaquent notamment les dix enquêteurs de la section "banqueroutes" de la brigade des crimes économiques à Québec, sous la direction du sergent Michel Alain et du caporal Gérard Audy.

La banqueroute est toute action de la part d'un administrateur visant à liquider une compagnie ou à la mettre en faillite en se servant de moyens frauduleux ayant pour résultat de frustrer les créanciers.

Les moyens employés sont la fabrication de faux documents, la fraude, l'hébergement frauduleux de biens sur lesquels on a avancé de l'argent, le vol par défaut de rendre compte, l'obtention frauduleuse de crédit, l'octroi de prêts aux administrateurs, la facturation de frais fictifs et la falsification d'un registre d'employés.

Les policiers des crimes économiques sont généralement appelés à intervenir par des citoyens, des créanciers ou des inspecteurs.

Un crime spontané

"Plus on fouille, plus les plaintes arrivent", souligne un membre de la section des ban-

Voir A-2, CRIME

□ autre texte, page A-14

La GRC a espionné libéraux et péquistes

OTTAWA (d'après UPC et PC) — Le service de sécurité de la GRC a espionné jusqu'en 1976 des partis politiques, dont le gouvernement libéral de l'ancien premier ministre Robert Bourassa, le Parti québécois et même le gouvernement Trudeau.

C'est l'une des révélations de la Commission McDonald qui a rendu public son rapport, hier.

Tel que prévu, la commission a principalement recommandé que soit formé un service de sécurité civil entièrement distinct de la GRC, recommandation que le gouvernement a immédiatement acceptée.

Toutefois, le solliciteur général Robert Kaplan s'est empressé de rejeter "la critique généralisée" de la GRC qui, selon les commissaires, a une mentalité institutionnalisée qui place l'opportunité au-dessus de l'autorité de la loi.

"Tout au long du rapport, écrivait-ils, nous nous sommes refusés à tout compromis au sujet de l'obéissance que doivent à la loi les

membres de notre corps policier fédéral et notre service de renseignements pour la sécurité."

"Ainsi, nous avons affirmé avec force que le respect de la règle de droit est inséparable des aspirations de l'homme à la liberté et à la sécurité car sans la règle de droit, la liberté et la sécurité sont, croyons-nous, inaccessibles..."

Critiquant sévèrement l'attitude de certains hauts gradés de la GRC qu'elle accuse d'avoir maintenu dans l'ignorance plusieurs solliciteurs généraux canadiens, la commission fait toutefois preuve de retenue dans le jugement qu'elle porte à l'endroit des policiers subalternes.

Le rapport recommande également que soient amendées les lois fédérales pour permettre aux agents de la paix de faire certains gestes sans contrevenir à la loi, notamment au chapitre du code de la route, des violations de domicile, de l'in-

Voir A-2, GRC

□ autres détails et réactions
sur le rapport McDonald
pages A-7, H-1, H-2 et H-14

Bédard est surpris du silence sur certaines opérations de la GRC

(PC) — Le ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, est surpris que le rapport de la commission McDonald ne traite pas des opérations illégales de la Gendarmerie royale du Canada.

Dans un communiqué remis hier à la presse, M. Bédard s'est dit surtout surpris que la commission d'enquête sur certaines activités de la GRC, n'émette aucune recommandation spécifique à ce sujet.

"A mon avis, ce silence met en relief toute l'importance des travaux de la commission Keable qui, avec des moyens beaucoup plus réduits, a su aller beaucoup plus au fond des choses et émettre des recommandations très précises qui ont rapidement débouché sur la prise de poursuites criminelles," a commenté le ministre de la Justice du Québec.

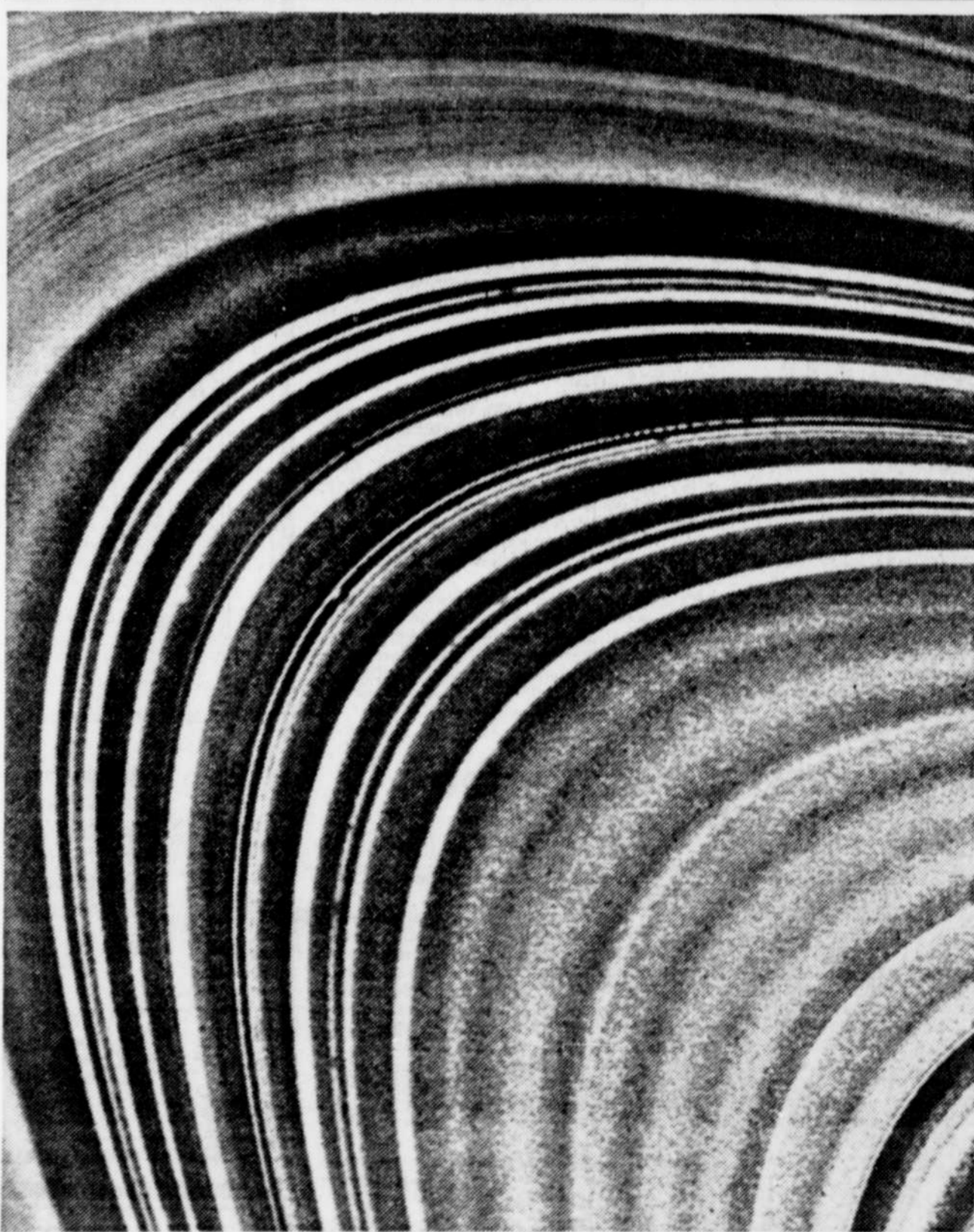
M. Bédard s'est dit en désaccord avec la commission McDonald lorsqu'elle recommande dans son rapport que les enquêtes sur la conduite répréhensible d'un membre de la GRC continuent de relever de la GRC elle-même et d'un bureau de l'inspecteur des pratiques policières.

"Je crois que la cohérence en matière d'enquête sur la conduite répréhensible des policiers exige que les agents de la GRC oeuvrent sur le

Voir A-2, BEDARD

détails, page H-3

Autres découvertes sur Saturne



Après une course de quatre années, la sonde "Voyager-2" est à la hauteur des espoirs que les hommes de science y avaient placés: à 23h24, la sonde frôlait Saturne à 101.000 kilomètres de distance, transmettant à la Terre une quantité incroyable de données sur la planète elle-même, sur ses anneaux et sur ses satellites. Les spécialistes en ont pour des années à analyser ces données, mais déjà, ils reconnaissent que ces renseignements soulèvent plus de nouvelles questions qu'ils n'apportent de réponses. On voit ici une partie de l'anneau C, ainsi qu'une fraction de l'anneau B dans le coin supérieur gauche. L'envoi de photographies devait être interrompu, ce matin, par des difficultés mécaniques.

les détails, page F-1



**On connaît
not' monde!**



METRO

Nos prix spéciaux de la semaine en pages G-3 + G-4 + G-5

Assurance-pourboires pour les garçons de table

De concert avec Pro-Restel Inc. (une association regroupant les employés à pourboires de la région de Québec), un garçon de table, M. Gilles Jolin, tente de mettre sur pied un programme d'assurance-pourboires.

Actuellement, un employé à pourboires ne peut bénéficier d'une assurance-salaire basée sur son salaire. Les revenus de pourboires ne sont pas inclus dans celle-ci. En tenant compte du fait que la plupart des employés à pourboires sont rémunérés au salaire minimum, les indemnités d'assurance-salaire n'at-

teignent pas \$100 par semaine lorsqu'un employé est malade ou victime d'accident.

Depuis environ six mois, M. Jolin a effectué des démarches auprès de plusieurs compagnies d'assurance pour que celles-ci offrent un plan d'assurance-pourboires.

"Les compagnies se disent d'accord pour l'instauration d'un tel régime. Toutefois, pour établir une tarification, elles ne disposent pas des renseignements requis. Elles me demandent de leur fournir ces renseignements."

Dans cette optique, M. Jolin demande aux employés à pourboires de lui écrire pour lui donner ces renseignements, soit leur nom, leur âge, le nombre d'années d'expérience. "Dans un mois, si les réponses sont assez nombreuses, nous tiendrons une rencontre d'information et nous pourrions alors présenter une tarification," explique-t-il.

Les employés à pourboires intéressés doivent écrire à Pro-Restel Inc., C.P. 488, Haute-Ville, Québec, G1R 4R8, à l'attention de M. Gilles Jolin.

ÉLECTRICITÉ

(Suite de la première page)

dustriel et commercial, les indices atteindront 202 et 185 respectivement. D'un même indice de 100 en 1980, le gaz naturel passera à 197, le mazout à 252 et l'huile industrielle à 302. L'électricité sera donc plus économique que le mazout mais plus dispendieuse que le gaz naturel.

D'autre part, comme le disait M. Jacques Parizeau dans son dernier discours sur le budget, "comment va-t-on persuader les citoyens qu'il faut économiser l'énergie si, pour ce qui a trait à l'électricité, c'est le seul prix qui baisse ou, en tout cas, n'augmente pas?"

Le président du conseil d'administration d'Hydro-Québec a toutefois souligné que la marge de manoeuvre dont dispose la société d'Etat dans l'établissement de ses tarifs n'est pas sans limites. C'est ainsi que l'écart entre les tarifs d'électricité appliqués dans le secteur industriel au Québec et ceux en vigueur dans les autres provinces ne doit pas défavoriser l'industrie québécoise.

Les hausses de tarifs imposées aux abonnés domestiques ne devront pas non plus être élevées au point de les inciter à recourir à des formes d'énergie que le Québec doit importer, ni constituer pour eux un fardeau inacceptable.

Energie nucléaire

M. Bourbeau a par ailleurs confirmé une information voulant que la société d'Etat négocie actuellement avec Hydro-Ontario en vue d'acquiescer les plans du réacteur nucléaire de Darlington, d'un type différent du modèle Candu, et qui pourrait être installé dans une éventuelle centrale Gentilly 3.

Selon le président du conseil d'administration d'Hydro, toutes les rivières aménageables l'aouront été vers 1995, et il deviendra alors nécessaire de se tourner vers de nouvelles formes d'énergie, nucléaire ou autres.

GRC

(Suite de la première page)

terception du courrier et de l'utilisation de fausses pièces d'identité.

Entre-temps, toutefois, les policiers devront continuer à respecter les lois existantes.

Espionnage

Au sujet de l'espionnage du Parti libéral du Québec, du PLC, du PQ ainsi que de l'aile gauche du NPD au début des années 1970, la commission estime qu'il s'agit là d'actes allant "au-delà du mandat" du corps policier mais non illégaux.

Le rapport précise qu'entre 1970 et 1976, la GRC a rémunéré au moins un informateur dans l'entourage du gouvernement Bourassa, qui "avait accès à des informations précises concernant les politiques et les ministres de ce gouvernement".

La principale préoccupation du service de sécurité était apparemment de surveiller de près d'éventuels séparatistes au sein du gouvernement du Québec et "un certain personnel diplomatique" et de déterminer l'influence des séparatistes sur les relations du gouvernement du Québec avec d'autres pays francophones.

Dans un rapport de la GRC, il est même mentionné que le Parti libéral du Québec avait infiltré le Parti québécois "à un très haut niveau".

Pour son espionnage au sein du Parti libéral fédéral, le rapport mentionne que la GRC disposait d'un informateur non rémunéré dans une position lui permettant "de recevoir de l'information plutôt confidentielle... sur la stratégie libérale et les membres élus".

L'informateur a entre autres fourni des informations sur les problèmes

matrimoniaux de deux ministres, sur les craintes entretenues par quelques ministres que la GRC érigeait un plan contre le gouvernement et sur le déroulement des réunions secrètes des députés et sénateurs libéraux.

Réplique de Kaplan

Dans sa réplique au rapport McDonald, le solliciteur général Robert Kaplan se dit d'avis qu'à moins d'être interdit par la loi, un comportement n'est pas illégal et dans certaines circonstances, même s'il n'est pas expressément autorisé par la loi, il peut être nécessaire et opportun.

"De fait, dit M. Kaplan, la jurisprudence actuelle reconnaît qu'il y a des circonstances où certaines lois peuvent ne pas s'appliquer à certains comportements des agents de la paix, à savoir lorsque les actes concernés sont raisonnablement nécessaires dans l'exercice de leurs fonctions."

Organisme civil

Concernant le transfert des opérations de sécurité à un organisme civil, le ministre a annoncé la mise sur pied d'un groupe de planification et de transition, dirigé par M. F.E. Gibson, sous-ministre adjoint de la Justice, qui sera chargé de planifier la mise en oeuvre de la décision puis d'élaborer les structures administratives et opérationnelles nécessaires.

La Commission McDonald quant à elle, propose que les membres de l'actuel service de sécurité de la gendarmerie soient affectés au nouvel organisme mais continuent d'ap-

partenir soit à la fonction publique, soit à la GRC pendant la période intermédiaire.

Cette recommandation s'apparente quelque peu à celle formulée par le commissaire Jean Keable dans son rapport sur les activités policières en territoire québécois et qui prônait notamment la création d'un registraire des opérations policières destiné à garantir la légalité des agissements des forces de l'ordre.

Au total, la Commission McDonald fait 285 recommandations contenues dans les deux volumes du second rapport (un total de 1.333 pages) rendu public sous le titre "La liberté et la sécurité devant la loi".

Saisie de 500 kilos de hachich

MONTREAL (PC) — La GRC a saisi lundi soir environ 500 kilos ou 1.000 livres de hachich solide et arrêté quatre personnes à Montréal et Ormstown.

La police a expliqué hier qu'elle avait été prévenue vers 19h par la patrouille frontalière des Etats-Unis qu'un camion transportant quatre personnes vers le Canada avait aussi une cargaison de narcotiques.

Les accusations d'usage seront portées contre les quatre prévenus.

Les narcotiques, évalués à \$6 millions au détail, venaient de Beyrouth par les Etats-Unis.

CRIME

(Suite de la première page)

queroutes. Ce crime économique, décrit comme un acte généralement spontané, touche plus de 10 pour 100 des faillites au Québec.

En 1980, l'Est de la province a enregistré 937 faillites commerciales et personnelles. Les agents des crimes économiques ont enquêté sur 26 de ces cas.

Et, tenez-vous bien: au 17 août 1981, le nombre de faillites était de 1.203 dont 35 font l'objet d'une enquête. Une augmentation de plus de 40 pour 100!

"Cinq à dix pour cent des faillites sont carrément frauduleuses, mais il n'y a pas de plainte pour toutes", note le sergent Michel Alain.

Selon ce policier, les gens acceptent de façon trop complaisante d'être des victimes. Les créanciers, ou même les clients, ajoute-t-il, devraient avertir la section des crimes économiques quand ils remarquent quelque chose de louche.

Ce qui force les enquêteurs à faire du "renseignement", à assister aux assemblées des créanciers pour détecter s'il ne se trame pas quelque chose derrière une faillite le plus souvent très honnête.

Parlant des créanciers, les policiers déplorent que les inspecteurs nommés au sein de ceux-ci soient si mal vus. "Au contraire, les créanciers devraient comprendre que ces inspecteurs sont comme un conseil d'administration dans la liquidation d'une compagnie", rappelle le sergent Alain.

BÉDARD

(Suite de la première page)

territoire du Québec, soient soumis comme les autres policiers à la juridiction de la Commission de police du Québec.

"Je ne vois donc ni l'utilité, ni la nécessité de créer un nouvel organisme alors que la Commission de police du Québec existe déjà."

"D'ailleurs, les responsabilités qui incombent de par la constitution, aux procureurs généraux en matière d'administration de la justice, justifient que ce soient les provinces qui assument cette juridiction," soutient le ministre Bédard.

Quant à la création d'un service canadien de renseignements en ma-

Tous les moyens sont bons quand les responsables d'une compagnie en faillite décident de sortir du cadre de la légalité pour sauver un morceau de gâteau.

Ainsi, ce marchand de vêtements voyant le bateau commencer à couler, avait décidé de soustraire aux créanciers pour plus de \$400.000 de marchandise. Pour ce faire, il avait entreposé les vêtements dans une grange. Mal lui en prit, car les enquêteurs des crimes économiques ont découvert le pot aux roses. Résultat: trois ans de prison!

Résultats constants

Des membres de la section "banqueroutes" des crimes économiques de Montréal écrivaient au printemps que les criminels à col blanc usent de nombreux stratagèmes allant du vol simple à des moyens beaucoup plus sophistiqués, notamment les opérations financières complexes ou même les opérations purement comptables.

"Par contre, les résultats en sont constants, soit en enrichissement du failli, inversement proportionnel aux pertes des créanciers et du public en général, sans compter les nombreuses pertes d'emplois", notent-ils.

La difficulté majeure que rencontrent les policiers lorsqu'ils enquêtent sur des cas de faillites, consiste à départager le civil et le criminel, ce qui prolonge autant la durée des enquêtes que la complexité de certaines transactions.

tière de sécurité, M. Bédard a dit que sa première impression c'est que "toute cette question devra nécessairement faire l'objet de discussions sérieuses entre les différents gouvernements concernés si on veut en arriver à un traitement rationnel à tous les niveaux des questions concernant les renseignements et de (sic) sécurité."

Par ailleurs, au bureau de Me Jean Keable, la secrétaire de celui qui a présidé la commission d'enquête sur des opérations policières en territoire québécois, a annoncé que Me Keable ne fera pas de commentaires sur le rapport McDonald.

Le Québec envisage une restructuration scolaire

MONTREAL (PC) — Le ministère québécois de l'Éducation envisagerait sérieusement d'abolir les commissions scolaires anglophones et de faire sauter l'étiquette religieuse des établissements scolaires. En plus, il pourrait abroger la loi protégeant les institutions d'enseignement privées.

C'est ce qu'affirme le quotidien Le Devoir dans sa dernière livraison. Selon lui, ces mesures sont au nombre des hypothèses sur lesquelles se penchent les sous-ministres de l'Éducation réunis cette semaine dans les Cantons de l'Est.

La restructuration scolaire figure à l'ordre du jour et le journal affirme n'avoir aucun doute sur l'ampleur de la réforme que se propose de piloter le

ministre de l'Éducation, Camille Laurin.

La restructuration du système scolaire touchera l'ensemble du Québec et non pas seulement la région de Montréal, comme il avait été question à certains moments; tout indique par ailleurs que les commissions scolaires disparaîtront, du moins sous leur forme actuelle.

M. Camille Laurin espère dévoiler son projet de loi en octobre prochain et c'est avec cet échéancier en tête que les responsables du ministère discutent, cette semaine.

A moins d'un revirement, le gouvernement abolira les structures confessionnelles formant le système scolaire, depuis longtemps divisé en deux: le système catholique et le système protestant. Chaque réseau peut avoir deux secteurs, un anglais et un français, ce qui, à Montréal, explique le dédoublement des structures.

En rayant dans un premier temps les commissions scolaires, le gouvernement proclamerait le statut pluraliste de l'école, tout en prévoyant la possibilité de demander et d'obtenir une école à statut confessionnel. Mais, contrairement à ce qui prévaut actuellement l'école catholique devrait être explicitement demandée.

LE TRENCH VELOURS CÔTELÉ

99.⁹⁵

pour faire face aux premiers froids de l'automne, le trench de velours côtelé pur coton, modèle croisé et ceinturé, épaulettes et pattes de serrage aux poignets, poches biais à rabat et fente médiane, taupe ou brun, tailles de 36 à 46, rég. \$135.

au trente et un pour homme

simons

place Ste-Foy... place de l'hôtel de ville

maintenant... aux galeries de la capitale

NOTRE PULL LAINE D'AGNEAU

24.⁹⁵

le pull laine d'agneau encolure «V» et manches raglan, fin bord-côte à la taille et aux poignets, réalisé avec rigueur, d'après les exigences de coupe et de qualité simons, gris, naturel, marine, vin, p.m.g.tg, une exclusivité simons.

au trente et un pour homme

simons

place Ste-Foy... place de l'hôtel de ville

maintenant... aux galeries de la capitale

le mot du jour

On ne se tanne pas

Avec le mois d'août les expositions reviennent, et l'on se demande si l'on doit parler de kiosques ou de stands. Il faut emprunter le mot anglais parce qu'un kiosque est un pavillon de jardin ou un édicule où l'on vend.

Pierre BELLEAU

La Quotidienne

1-2-5

Tirage de mardi

Informations: 643-8990

le plus beau magasin à Québec...

venez visiter notre tout nouveau magasin



simons

aux Galeries de la Capitale



Sous une partie de la terrasse Dufferin, on a dégagé les fondations de maisons des 18e et 19e siècles.

Le système défensif de Québec est reconstitué

par Monique DUVAL

Pour la deuxième année consécutive, Parcs Canada fait des fouilles archéologiques à deux endroits névralgiques de la vieille ville de Québec: le bastion Saint-Louis et la terrasse Dufferin. Entrepris en mai, ces travaux s'arrêteront en septembre pour vraisemblablement reprendre en juin 1982. Ils sont sous la direction de M. Pierre Beaudet et l'équipe comprend une soixantaine de membres, archéologues, étudiants et ouvriers.

On se souvient que, l'an dernier, Parcs Canada annonçait son intention de restaurer et d'apporter des changements s'il y avait lieu aux fortifications de Québec. En même temps, l'organisme fédéral lançait une consultation auprès de groupements et de la population elle-même pour connaître leurs désirs et leurs suggestions. Les travaux actuels de fouilles ne sont donc pas le fait du hasard; ils se font, précisément avant la prise de la décision finale et de la future restauration des fortifications, élément historique et touristique de première valeur pour Québec.

Le bastion Saint-Louis

Au bastion Saint-Louis, situé tout à côté de la porte du même

nom, on cherche à établir la séquence complète de l'ensemble de cette construction militaire. Les archéologues Monique Elie et Mario Savard sont en charge de ce chantier et nous apprennent que les documents qu'on possède et les éléments qu'on trouvera permettront de suivre toute l'évolution du système défensif de Québec à partir des années 1702 en plus d'identifier les vestiges de cet aménagement.

Le premier bastion remonte à 1702 avec l'ingénieur Levasseur de Néré; le second, en 1745, avec Chaussegros de Léry qui l'étendit et l'orienta différemment. Les chercheurs espèrent retrouver les traces des anciennes banquettes d'embrasure, de plates-formes à canons, des guérites qui surplombaient les angles du bastion.

Hors du bastion, on cherche à découvrir l'alignement de l'ancien fossé, du chemin couvert, d'une tenaille et d'une fausse-braye, ouvrages avancés qui servaient à protéger le rempart principal. En 1871, les troupes britanniques quittent définitivement Québec. La ville veut tout démolir voulant se développer et faciliter la circulation. Ainsi, fut recouverte cette partie aujourd'hui sujet d'intérêt des archéologues.

L'an prochain, on verra à la

stabilisation des murs du bastion et on pourra préparer la mise en valeur des vestiges identifiés en vue de présenter au public le fonctionnement défensif de ce bastion.

La terrasse Dufferin

Ici, un double intérêt: système défensif et îlot d'habitations. Ce sont les archéologues Roxanne Renaud et William Moss qui assument la responsabilité de ces travaux. Mais, établissons tout d'abord que la terrasse, territoire féodal, doit subir des travaux de stabilisation, on doit refaire le drainage. Ainsi, procède-t-on par étapes logiques, les fouilles archéologiques d'abord puis ces travaux de solidification. Là aussi, on continuera l'an prochain.

Du côté militaire, on sait qu'il n'y a jamais eu de bataille ici, mais on a subi les sièges de Québec et ainsi trouve-t-on, comme au séminaire, à l'Hôtel-Dieu et chez les Ursulines des fragments de bombes et des boulets. Du côté habitation, on a fait des découvertes intéressantes: trois maisons privées, la première, bâtie en 1742 et, les secondes, à partir de 1833. Les documents d'archives nous apprennent qu'elles eurent comme occupants un M. Smith, une dame

Lafleur et un major du nom d'El-hott.

Ces maisons avaient leur façade du côté de la rue des Carrières mais possédaient, du côté du fleuve, de larges fenêtres. De plus, on y avait un vaste jardin de fleurs et un potager. Les fouilleurs ont trouvé plusieurs artefacts qui seront nettoyés, classés, conservés. Ils disent beaucoup de choses sur la façon dont les gens vivaient à cette époque, ce qu'ils utilisaient dans leur vie de tous les jours.

Les fouilleurs de la terrasse Dufferin ont également trouvé des drains en bois et des clous ce qui permet de connaître le système de drainage. Il y a à découvrir les restes d'une ancienne batterie française et d'un ancien restaurant qui, construit en 1923, a été démolé en 1940 et dont plusieurs Québécois se souviennent.

Tous ces travaux sont donc à poursuivre et c'est ce que Parcs Canada compte faire. Signalons que ce même genre de chantier se tient, cet été, à Saint-Jean-sur-Richelieu où on veut localiser certains gisements archéologiques pour assurer la protection et mettre au jour quelques vestiges du fort de 1748 ayant existé sous le régime français.

Paquet-Syndicat

Les deux derniers magasins sont à vendre



Dans ce rayon d'où la marchandise a été enlevée et n'a pas été remplacée, une vieille caisse enregistreuse a été installée à la place des caisses électroniques, débranchées puisque le système de comptabilité par ordinateur central n'est plus employé.

par Pierre ASSELIN

Les deux derniers magasins Paquet-Syndicat, qui devaient être sauvés, sont à vendre. À l'abandon depuis le début de l'été, les deux succursales de Place Laurier seront fermées ou vendues d'ici une semaine, après que les négociations actuellement en cours avec d'éventuels acheteurs seront terminées.

Ces "rumeurs" qui circulaient depuis quelque temps parmi les employés de ces deux magasins ont été confirmées au SOLEIL par M. Michel Doyle, l'administrateur mandaté par la Fédération des caisses d'épargne économique du Québec et la Banque Nationale du Canada, les principaux créanciers. M. Doyle n'a toutefois pas voulu révéler l'identité des acheteurs pressentis, expliquant qu'il devait avoir l'autorisation de ceux-ci, ce qui n'était pas le cas.

Point critique

"Nous ne pouvons pas exploiter un magasin", précisait l'administrateur en parlant des créanciers. "L'automne s'en vient, c'est déjà la rentrée et aucune marchandise nouvelle n'a été achetée depuis la fin du mois de juin. Nous devons donc trouver dans les plus brefs délais un acquéreur qui pourra faire fonctionner ces commerces, sinon il faudra les fermer!"

Une courte visite aux magasins confirme les propos de M. Doyle. "Nous vendons encore des culottes courtes et des costumes de bain", constatait un vendeur. "Les ventes ont diminué à un point tel que nous ne faisons plus assez d'argent pour seulement défrayer les salaires."

Plusieurs comptoirs et certains rayons en particulier, comme celui des dames au magasin Paquet, paraissent déserts. Des étagères et des supports à vêtements sont partiellement vides, des employés sont accoudés aux caisses enregistrees, n'ayant rien d'autre à faire, faute de clients ou plutôt de marchandise.

Les caisses enregistrees elles-mêmes ont d'ailleurs dû être changées. Les nouveaux modèles électroniques ont été relégués aux oubliettes puisque l'ordinateur central chargé de la comptabilité n'est plus utilisé. Les anciennes caisses, datant de 1940, précise un employé, sont réinstallées.

Et les employés?

Un porte-parole du syndicat des employés, elle-même employée au magasin de Place Laurier, a déclaré au SOLEIL qu'aucune garantie ne leur était parvenue quant à leur réengagement, advenant une éventuelle vente des magasins. Presque aucune information ne parvient d'ailleurs jusqu'aux oreilles des employés qui sont gardés dans l'ignorance des progrès, ou reculs, du dossier et qui doivent se contenter de grignoter les rumeurs qui réussissent à filtrer jusqu'à eux.

M. Doyle croit pour sa part, comme il l'a déclaré au SOLEIL, qu'il était vraisemblable que l'acquéreur éventuel des magasins conserverait les employés à leur poste. Cependant, puisque la vente n'a pas encore été conclue, cette clause reste en suspens. Les employés en sauront donc plus long sur leur sort d'ici une semaine à peu près, ceci étant le délai indiqué par l'administrateur.



Une liquidation finale qui dure depuis le début de l'été puisqu'aucune marchandise neuve n'est venue remplacer celle qui s'y trouvait déjà à ce moment.

Les commissions scolaires au pilori

MONTREAL (PC) — Les directeurs d'écoles s'interrogent sur le rôle actuel des commissions scolaires, a déclaré hier le président de la Fédération québécoise des directeurs d'école (FQ-DE) dans son "discours de rentrée".

M. De Guire a précisé que la consultation auprès de 3,600 membres de son organisme ne permettait pas de réclamer pour l'instant l'abolition des commissions scolaires mais, à la lumière des propos qu'il entend fréquemment, il a exprimé un scepticisme certain.

Les directeurs d'école ont fait parvenir une série de questions aux

commissions scolaires et ils espèrent en savoir plus long dans quelques mois, six au plus, sur les principes qui les guident les commissions scolaires.

Ces interrogations surviennent dans un climat de coupures budgétaires qui rend la vie difficile aux directeurs surtout lorsqu'ils doi-

vent administrer non pas une mais deux, trois ou quatre écoles.

Cette année, au moins 50 directeurs auraient perdu leur poste et plusieurs auraient une charge "diversifiée".

Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean notamment, 60 principaux au lieu de 30 l'an dernier passeront une

partie de leur temps sur la route à voyager d'une école à l'autre.

Par ailleurs, avec la loi 71, les directeurs se sen-

tent mieux outillés pour exiger des commissions scolaires qu'elles déléguent leurs responsabilités.

AUJOURD'HUI

Voyez les cahiers publicitaires de

- CASINO
- STEINBERG
- PHARMAPRIX

INSERES DANS CETTE EDITION

Le YWCA

OFFRE SA PROGRAMMATION D'ACTIVITES POUR L'AUTOMNE:

de langues, de danse, de conditionnement physique, de pré et postnatal et de natation.

La PERIODE D'INSCRIPTION est du 24 AOUT au 5 SEPTEMBRE 1981 de 9h00 à 21h00 (excepté la fin de semaine).

PASSEZ PRENDRE UNE BROCHURE AU:

YWCA, 855, av. Holland ou POUR INFORMATIONS, TELEPHONER AU: 683-2155

VENTE de FERMETURE 25% à

50%

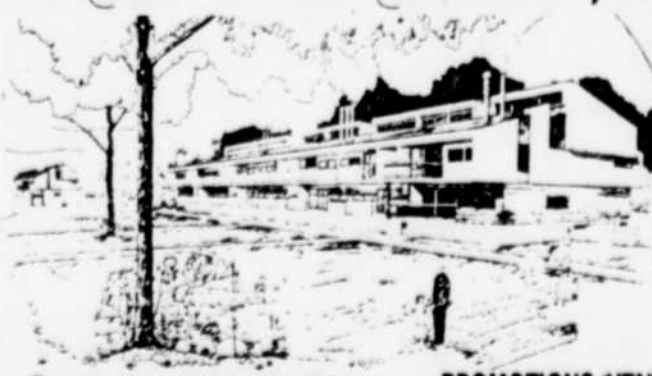
la lainerie petitclerc enr.

1415, Provancher Cap-Rouge, Québec - 653-3602

A VENDRE AMEUBLEMENT COMPLET
Toutes les décorations intérieures: peintures, vêtements etc.
Tout doit être vendu pour jeudi
1175, Chamoni, #67
Charlesbourg 626-4644

MAISON A VENDRE DANS DOMAINE PRIVE
St-Romuald
Cottage 1937, 16 pièces. Magnifique terrain boisé. Peu ou pas de comptant. Du propriétaire.
839-4305

CONDOMINIUM Les Mas de Boischatel



- Occupation: automne 1981
- Site enchanteur et tranquille
- Voisin du golf (Royal - Québec)
- Spacieux 3 1/2, 5 1/2 et 8 pièces
- Vue splendide sur le fleuve
- Abri fiscal classe 31

PROMOTIONS/VENTES

Jacques Lachance & Associés-courtiers
653-0556 ou 651-7501

NOUVELLE CLINIQUE DENTAIRE

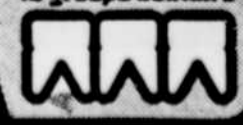
Les docteurs Pierre Darveau, Jacques DeBlois, Marc-André Gagnon et Jean Tardif ont le plaisir d'annoncer à leur clientèle qu'ils se sont associés pour former Le Groupe dentaire, vous offrant des soins dentaires complets et humanisés.



Les heures d'ouverture seront:
lundi au vendredi: 8h00 à 21h00
samedi: 9h00 à 14h00
SERVICE D'URGENCE: 7 jours par semaine

Ils vous recevront avec plaisir à compter du 26 août 1981 à leurs nouveaux bureaux de Place d'Iberville II, 1175 Lavigerie, Sainte-Foy.
Pour rendez-vous: 653-5412

le groupe dentaire



Un 11e avis de mise à pied signifié à Télé 4

par Pierre PELCHAT
 Se disant affectés par la conjoncture économique difficile, la direction de Télé 4 Québec vient de signifier un 11e avis de mise à pied. Au début du mois, on avait annoncé l'abolition de 10 postes à la station de télévision longtemps considérée comme la plus lucrative au Canada.

Quatre de ces mises à pied deviendront effectives le 7 septembre et six autres le seront une semaine plus tard. La convention collective des employés de Télé 4, membres du Syndicat canadien de la fonction publique, prévoit que l'employeur doit aviser un employé 30 jours à l'avance avant de le renvoyer de ses services.

Le syndicat entend contester ces décisions en déposant des griefs lorsque ces congédiements seront effectifs. Le président du syndicat, M. Jean Trudel, a expliqué hier que la décision de Télé-Capitale contrevient à l'article 3.04 de la convention collective qui empêche l'employeur d'accorder des sous-contracts qui occasionnent des mises à pied.

Toutefois, il ne semble pas que cette mesure va retarder ou empêcher ces mises à pied. "On a demandé à l'employeur de tenir une séance d'arbitrage d'urgence sur la question et d'attendre la sentence d'arbitrage. La direction de l'entreprise a refusé", a-t-il dit.

D'autre part, aucun moyen de pression autre que le dépôt des griefs ne sera entrepris. Les employés se sont réunis lors d'une récente assemblée d'information sur les mises à pied mais aucune décision n'y a été prise, a précisé le président du syndicat.

La décision de Télé 4 n'a pas été sans créer de grands remous parmi les employés. Le départ de certains employés amènera un mouvement de main-d'œuvre compte tenu que les employés congédiés sont ceux qui ont moins d'ancienneté.

Selon M. Trudel, un climat d'inquiétude et d'insécurité règne à l'in-

térieur de la station de télévision de la rue Myrand à Sainte-Foy. "On pensait que la ronde des mises à pied serait terminée après 10, mais ce n'est pas le cas", a-t-il dit.

"La production ne peut pas faire autrement que s'en ressentir. L'employeur se pénalise lui-même", a-t-il ajouté. En réduisant son personnel, Télé 4 diminuera sa production locale d'émission de 32 à 30 heures par semaine en respectant les normes du CRTC, une agence du gouvernement fédéral. L'émission Carrefour-Québec ne reprendra pas l'antenne alors que le personnel affecté à l'émission "De tout de tous" sera compressé.

Quant aux raisons invoquées par l'entreprise pour procéder à ces mises à pied, M. Trudel estime qu'elles ne sont pas justifiées. "La publicité locale a baissé mais ça a été compensé par la publicité nationale", a-t-il soutenu.

Au 30 mai dernier, les états financiers de Télé-Capitale montrent que les profits du holding ont baissé de \$600.000 passant de \$4,9 millions à \$4,3 millions durant les neuf premiers mois de son année financière.

Durant la même période, les ventes ont légèrement augmenté par rapport à la période correspondante l'an dernier. Ainsi, Télé-Capitale affiche un chiffre d'affaires de \$26,6 millions au 30 mai 1981 comparativement à \$26,06 millions durant la même période l'année précédente.

Après trois trimestres, le bénéfice par action a légèrement diminué à \$1,96 par rapport à \$2,22 au 30 mai 1980. L'année financière de Télé-Capitale dont les actions sont inscrites à la bourse se termine le 30 août.

En plus de CFCM-TV et de CK-MI-TV, le holding de Télé-Capitale comprend les stations radiophoniques CHRC, CHOI-FM, CKLM, la station de télé CFER et une filiale dans le domaine de la publicité.



Succès d'un premier festival
 Au-delà de 5.000 personnes se sont déplacées pour assister aux différentes compétitions sportives du 1er Festival du vieux pont couvert de Notre-Dame-des-Pins, en Beauce, en fin semaine dernière. Plus de 700 personnes ont pu déguster un souper canadien servi à l'intérieur du plus long pont couvert au Québec (505 pieds de long) construit en 1928 et fermé à la circulation depuis le 14 novembre 1969. Comme l'a

souligné un des organisateurs, M. Roger Paradis, "ce fut un succès et pour les organisateurs, c'est le début d'une ère nouvelle, car plutôt que faire une foire à la bière on a préféré exploiter la rivière Chaudière et un monument historique et les artisans de la Beauce". Les bénéfices de ce premier festival qui deviendra un événement annuel sans but lucratif seront versés à l'organisation des loisirs de Notre-Dame-des-Pins.

L'ange du temple Holy Trinity s'est envolé

par Lucien LATULIPPE
 Un ange, sculpté dans une pièce de bois de neuf pieds de hauteur, s'est envolé. Il se trouvait près de l'église Holy Trinity, située sur la rue Desjardins, et son créateur serait des plus heureux de rentrer en possession de son oeuvre.

L'artiste Hugo Chouinard (Mour-nak), du 925 rue Scott, à Québec, a précisé au SOLEIL, hier soir, que sa sculpture était disparue au cours de la nuit du 7 au 8 du mois courant, alors qu'il se trouvait en vacances.

"Je suis parti le 7 août et des amis ont remarqué la disparition de ma sculpture le 8. Croyant que je l'avais placée en sécurité, ils ont cru bon de ne pas me prévenir".

"Mon oeuvre était encore inachevée, mais elle m'avait coûté un an de travail. C'est un ange assez spécial, ajoute M. Chouinard. Il avait trois paires d'ailes et il attirait déjà l'attention des touristes qui le photographiaient. Il avait un visage radieux et un sourire aux lèvres.

M. Chouinard se dit étonné du rapt de son ange et il serait reconnaissant à celui qui l'a pris de lui rapporter ou de lui fournir le moyen de le récupérer. On n'aura qu'à laisser un message à son adresse au 925 rue Scott. Si des gens ont été témoins de quelque chose concernant la disparition de cette sculpture, ils peuvent aussi communiquer avec la même adresse.

Québec-Téléphone

Service régional pour St-Isidore avec la Communauté urbaine de Québec

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-ISIDORE — La compagnie Québec-Téléphone procédera à l'implantation d'un service régional pour les quelque 748 abonnés du téléphone de Saint-Isidore de Beauce-Nord avec le secteur de la Communauté urbaine de Québec et les principales municipalités de sa rive sud.

Toutefois, cette mesure qui nécessitera d'importants investissements pour la modernisation des équipements de Québec-Téléphone sera fonctionnelle en automne 1984.

C'est du moins l'engagement formel qu'a pris au nom de la compagnie Québec-Téléphone, M. Charles Mercier, vice-président du marketing et au service de la clientèle de Rimouski, lors d'une rencontre avec les membres du comité de citoyens et les dirigeants municipaux des deux conseils de Saint-Isidore.

De son côté, M. Michel Carrier, gérant de service pour Québec-Téléphone à Sainte-Marie de Beauce, fit savoir "qu'à l'automne 1984 les abonnés de Saint-Isidore par l'implantation de ce service régional seront regroupés en tant qu'ilot urbain faisant partie de l'échange de Saint-Henri (882) qui a déjà accès à ce service régional et par le fait même devront changer de numéro de téléphone le moment venu".

Se disant satisfait de pouvoir répondre aux attentes maintes fois exprimées par la population de Saint-Isidore, et cela depuis déjà plusieurs années, la compagnie Québec-Téléphone tient à rappeler que l'implantation de ce service régional aux environs de Québec a toujours été, et demeure, compliquée par plusieurs facteurs.

Selon les renseignements donnés, en plus des problèmes technologiques

associés à toute modification des équipements, cette région est desservie par deux entreprises majeures en téléphonie:

— l'une, Québec-Téléphone ayant une charte provinciale et relevant de la Régie des services publics du Québec;

— et l'autre, Bell Canada ayant une charte fédérale et relevant du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Comme l'a expliqué M. Jean-Marc Labbé, gérant commercial du district de Sainte-Marie, "la compagnie Québec-Téléphone est convaincue que ses abonnés de Saint-Isidore de Beauce-Nord acceptent de bon gré cette implantation du service régional qui leur sera bénéfique économiquement et socialement".

Cependant, a-t-il fait remarquer, "il va de soi que ce projet est sujet à l'approbation de la Régie des services publics du Québec et que les abonnés

de Saint-Isidore devront être d'accord avec ce changement".

D'ailleurs, un sondage sur l'implantation de ce nouveau service régional sera effectué auprès de tous les abonnés de Saint-Isidore en octobre 1982.



Journée d'étude
THETFORD-MINES
 — Les 42 employés syndiqués (CSN) du grossiste en alimentation, "Aligro Inc.", de Thetford-Mines, ont tenu une journée d'étude, hier, à la suite d'une mésentente avec l'employeur sur l'entente de principe intervenue entre les parties au début de juillet dernier pour le renouvellement du contrat de travail. Le litige porte sur l'interprétation du mode de calcul de l'indexation du revenu pour la première année. Les ouvriers menaçaient, hier soir, de prolonger leur arrêt de travail.

Hockey mineur
SAINT-DAVID — Le Service des loisirs de Saint-David informe la population que les inscriptions pour le hockey mineur se dérouleront jeudi et vendredi, les 27 et 28 août 1981, entre 18h et 20h, à l'hôtel de ville de Saint-David. Les jeunes des catégories novice à junior "C" sont invités à cette inscription. Pour ceux qui n'ont jamais joué à Saint-David, un baptême original est exigé. Pour plus d'informations, communiquez au 833-7651.

Procès
 Accusé de viols, un individu de Sainte-Perpétue de L'Islet, âgé de 37 ans, a renoncé à son enquête préliminaire et il a été envoyé aux assises du district judiciaire de Montmagny pour y subir son procès. Un cautionnement personnel de \$500, assaisonné de plusieurs conditions, lui a été imposé pour sa liberté.

Le rôle des assises à Montmagny est prévu pour le 9 septembre prochain. Une femme et sa fille de 13 ans auraient été les victimes des délits reprochés à l'accusé qui a été arrêté à la mi-juillet.

Le coup de foudre: des tricots faits à la main!

29⁹⁹

Vous en raffolerez! De véritables tricots faits main, à seulement 29.99. Des tricots si superbes, vous n'en croirez pas vos yeux! Tous sont faits à la main, tous ont un cachet particulier. Motifs aux couleurs vives, fleurs brodées, etc. Impossible de résister à ces tricots!

Le chandail illustré n'est qu'un exemple du grand choix offert.

Fairweather!

Portez cette belle allure!

Galerias de la Capitale, Place Fleur de Lys, Place Laurier, Place Québec

LE SOLEIL vous informe au jour le jour...
 ABONNEZ-VOUS 647-3333

Pétition pour sauver 2 chapelles à Lauzon

par François ROY
du bureau du Soleil

LEVIS — Une pétition comportant 688 signatures a été présentée devant le conseil de ville de Lauzon par la Société d'histoire régionale de Lévis afin de sensibiliser les autorités sur le dossier des deux petites chapelles de procession situées sur la rue Saint-Joseph à Lauzon et qui avaient été classées comme monuments historiques en 1977.

Profitant d'une assemblée régulière du conseil de ville présidée par le maire Jean-Marc Lessard, la Société d'histoire régionale par la voix de sa présidente Mme Edith Labarre a déposé devant les édiles de Lauzon tout un dossier ainsi que copies de la pétition qu'elle avait fait circuler au printemps dernier et cet été.

Entourée du vice-président Marc Bouchard, un architecte, du secrétaire Robert Cardinal, un architecte également, Mme Labarre a lu copie de la lettre qui a été envoyée à M. Claude Reny du ministère des Affaires culturelles, à M. l'abbé Joseph Tanguay, curé de la paroisse Saint-Joseph de Lauzon et à M. Richard Dubé, responsable du programme d'amélioration de quartier (PAQ), afin de protéger ces deux chapelles.

"Nous demandons aux autorités municipales d'acquiescer ces deux petites chapelles maintenant fermées, dans le but de les restaurer et d'aménager leur site pour un éventuel usage, en utilisant les fonds prévus à cette fin en vertu du programme d'amélioration de quartier (PAQ) en vigueur ainsi que les subventions offertes par le ministère des Affaires culturelles. De plus ces deux reliques font partie d'un circuit touristique projeté", de préciser Mme Labarre.

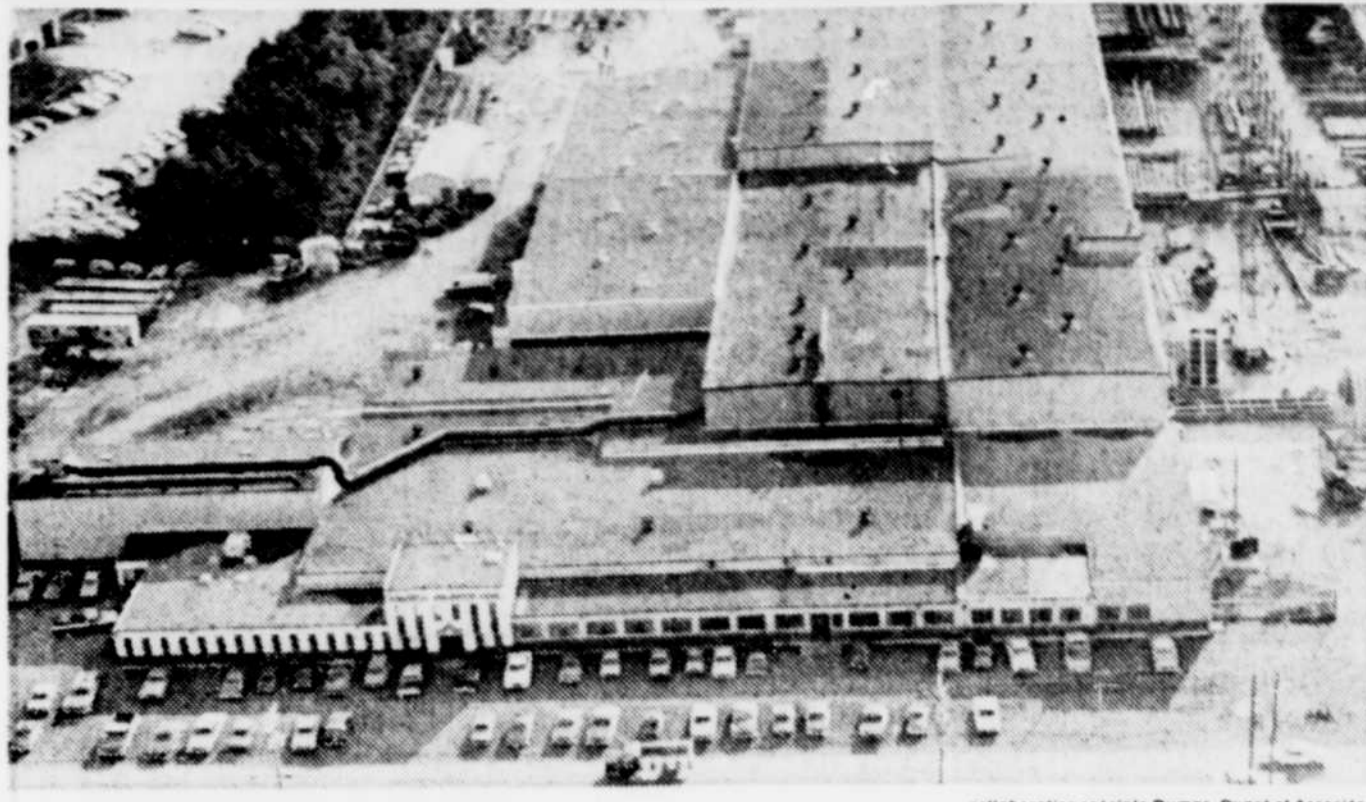
Il semble que le maire Lessard a accueilli favorablement cette pétition ainsi que le dossier qu'il a dit devoir consulter en profondeur avant de pouvoir donner une réponse. Il doit également s'informer auprès du MAC afin de savoir comment la ville de Lauzon pourrait acquiescer ces deux immeubles historiques.

Par ailleurs selon Mme Labarre "le curé Tanguay est également sensible à notre dossier prioritaire et il nous a assuré qu'il l'étudierait sérieusement tout en s'enquérant auprès de l'archevêché sur les procédures à suivre. Ce serait un atout régional touristique de plus et ces deux chapelles de procession pourraient éventuellement servir comme centres d'artisanat ou autre."

"Je crois maintenant que les intervenants devront se rencontrer. Quant à nous de la Société d'histoire régionale nous tiendrons de nouvelles réunions sur ce sujet et après concertation avec nos membres, nous avons l'intention de donner un suivi à ce dossier vers le 8 ou 9 octobre prochain. Il serait encourageant que des développements surviennent d'ici là", a conclu Mme Labarre.



La chapelle Saint-François-Xavier de Lauzon.



L'usine Sométal Atlantic Ltée de Rimouski.

Marine Industrie achète l'usine Sométal Atlantic

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Marine Industrie Limitée, filiale à 100 pour 100 de la Société générale de financement du Québec, vient de se porter acquéreur de Sométal Atlantic Ltée de Rimouski.

La nouvelle a été annoncée hier matin, lors d'une conférence de presse tenue conjointement par les représentants de la SGF, de Marine Industrie et de Sométal, en présence des ministres québécois Rodrigue Biron, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, et Alain Marcoux, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, ainsi que de la députée fédérale Mme Eva Côté, du maire de Rimouski, M. Philippe Michaud, et de nombreux autres invités.

Selon le président de Sométal, M. Jean-Yves Leblanc, l'achat de l'entreprise par Marine Industrie, aura comme principaux avantages de favoriser une croissance plus rapide de Sométal et de lui permettre d'avoir accès au marché international.

Les négociations en vue de cette transaction, a précisé M. Leblanc, ont débuté vers la fin de février dernier, et ont été conclues ces jours derniers au montant de \$4,260,000.

Dans son allocution, M. Leblanc a précisé que les conditions des marchés nationaux et internationaux dans l'industrie hydro-électrique ont considérablement changé ces dernières années, la concurrence se faisant beaucoup plus vive. Celle-ci, dit-il, nous

obligeait à prendre une expansion considérable, qui n'était possible qu'avec des ressources techniques et humaines importantes, et cette croissance accélérée ne pouvait se faire qu'en association avec une autre compagnie forte, aux perspectives de développement intéressantes.

M. Jean-Roch Brisson, président de Marine Industrie, a dit pour sa part qu'on ne changerait pas les objectifs de Sométal puisqu'ils cadrent bien avec ceux de Marine Industrie. Il a d'ailleurs précisé que M. Leblanc continuerait d'assumer la présidence de Sométal, tout en accédant à un poste de vice-président à Marine Industrie.

Sométal et Marine Industrie oeuvrent dans des secteurs d'activités complémentaires dans le domaine de l'hydro-électricité, puisque Sométal fabrique et installe des composantes d'acier pour les ouvrages hydrauliques, alors que Marine Industrie s'intéresse particulièrement aux parties électro-mécaniques de ces ouvrages.

Répondant aux questions des journalistes, M. Brisson a affirmé qu'il n'y avait vraiment aucun danger qu'une entreprise draine les emplois de l'autre puisqu'il n'y a aucun doublement des productions et qu'elles sont au contraire complémentaires.

L'acquisition de Sométal, a dit M. Brisson, s'inscrit dans le cadre d'un important programme de di-

versification des activités industrielles, et constitue une opération d'intégration verticale, laquelle constitue un important maillon dans le processus d'établissement d'une industrie québécoise à fort rayonnement sur les plans national et international.

Rappelons que Sométal a été fondée en 1951 par M. Jean-Marie Leblanc, et était d'abord spécialisée dans la fabrication de séchoirs à bois. Aujourd'hui, sa principale activité est la conception, la fabrication et l'installation de composantes d'acier pour les ouvrages hydrauliques, telles que vannes de prises d'eau, vannes d'évacuateurs de crues, treuils et blindages de conduites forcées.

Sométal emploie environ 270 personnes dont 240 à Rimouski, 15 à Matagami et 15 sur les chantiers de montage. Elle compte également huit ingénieurs à son service.

Jusqu'à présent, l'entreprise a oeuvré surtout pour le marché québécois, bien qu'elle ait fait quelques incursions au Cameroun et aux Antilles. On entrevoit une expansion importante dans les années à venir.

Pas de porte à porte

De déclarer au SOLEIL Mme Labarre: "Toutes ces personnes qui ont signé la pétition l'ont fait librement. Nous n'avons pas fait de porte à porte et la liste s'est rapidement allongée cependant, ce qui démontre que les gens sont préoccupés par le sort réservé aux chapelles Sainte-Anne (construite en 1789) et Saint-François-Xavier (érigée en 1822). Notre but en allant rencontrer le maire Lessard et les conseillers, était de leur soumettre notre dossier car la mise en valeur de ces deux joyaux de notre patrimoine religieux ne fait aucun doute à nos yeux."

Madame, monsieur
POSSIBILITE REVENU \$20,000
Êtes-vous ambitieux, désirez de relever un défi? Si vous possédez un Secondaire IV, êtes âgé entre 25 et 55 ans, communiquez avec Inter-Cité Courrier pour une carrière dans la vente.
JULES TARDIF 653-2812

CLUB SANTÉ ET FORME
2750, ch. Ste-Foy Plaza Laval, Ste-Foy
Le centre de conditionnement physique SANTE ET FORME est unique en son genre car il a choisi comme devise la perfection dans tous ses services.
GRAND SPECIAL D'OUVERTURE
Prix abordables pour une période limitée
POUR TOUT RENSEIGNEMENTS, APPELEZ 659-4838 — 659-4837

Jeunes gens! Jeunes filles! Adultes!
COURS DU JOUR ET DU SOIR
Cours commercial régulier
Secondaires III - IV - V
Certificat du ministère de l'Éducation
Attention spéciale aux adultes
ÉCOLE COMMERCIALE BLUTEAU INC.
475, de la Canardière - Tél.: 524-3215
Essai de 15 jours gratuit - Prêt sans intérêt
Bureau: 9h00 à 20h30

CHEZ NAPERT, C'EST MOINS CHER!
CONSOMMATEURS AVERTIS
PAYEZ TOUJOURS ENTRE 15 ET 40% EN BAS DU PRIX PROPOSÉ CHEZ VOTRE SPÉCIALISTE DU BEAU MEUBLE

PLAN MISE DE COTE LIVRAISON GRATUITE DANS TOUT LE QUÉBEC ET BANLIEUE

Québec et la banlieue Saint-Lambert de Lévis
107, des Peupliers
889-9705

SAINT-SYLVESTRE
596-2228

HOT-POINT "INGLIS" BELANGER ROY JEN-AIR HITACHI

MEUBLES NAPERT & FILS LTÉE
A 10 minutes du centre Laval
Boulevard 115 de l'Autoroute 73

RENTREE DES CLASSES
\$35 ET PLUS SACS D'ÉCOLE
50% SUR ETUIS A CRAYONS
ain
le véritable cuir
PLACE STE-FOY / PLACE LEBOURGNEUF

LIQUIDATION FINALE
VENTE DE FERMETURE
IL FAUT TOUT VENDRE A PRIX DE SACRIFICE

REDUCTIONS SENSATIONNELLES SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN TELLE QUE...

LOT DE MATELAS ET SOMMIERS-CAISSES
MATELAS SEULS
LARGEURS: 36" - 39" - 48" - 54" - 60"
LITS CONTINENTAUX
LITS SUPERPOSES
LITS GIGOGNES

TÊTES DE LIT EN BOIS 39"
TÊTES DE LIT EN LAITON 54"
BASÉS DE LIT EN METAL
SOFAS-LITS (HIDE-A-BEAD SIMMONS) AVEC FAUTEUILS

CHAIRES EN BOIS CAUSEUSES AVEC FAUTEUILS
SOFAS-LIT AVEC MATELAS A RESSORTS
DIVANS-LITS AVEC FAUTEUILS
TABLES DE SALON
LAMPES DE CHAMBRE

LAMPES DE TABLE FAUTEUILS BERÇANTS FAUTEUILS POUR ENFANTS BERÇANTES "NESTOR" FAUTEUILS INCLINABLES TABOURETS (POUFS) BASSINETTES AVEC MATELAS A RESSORTS

TOUT DOIT ÊTRE VENDU
CHASSEURS D'AUBAINES! Venez faire votre offre; si elle est raisonnable, elle sera acceptée. Venez tôt pour le meilleur choix.

GRAND CHOIX DE BIBLIOTHÈQUES — UNITÉS MURALES (Modules) à 1, 2 et 3 sections

CARTES ACCEPTÉES
CHARGEX
VISA

Boutique du repos
HENRI TURCOTTE PROP.
GALERIES DU VALLON
2323, boul. du Versant Nord, Sainte-Foy. Tél.: 681-6028
Voisin de Sainte-Foy Électronique et du Centre Pédagogique à l'intérieur du Mall
Ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 21h, samedi jusqu'à midi

Pas besoin d'aller outremer pour avoir sa marinière.

Le plus grand spécialiste de vêtements pour enfants "de la naissance à l'adolescence"

CLEMENT LTÉE
Les Galeries de la Capitale — 627-3472

PAS DE PRIX POUR LA RENTREE... DES PRIX A L'ANNÉE POUR LES ÉTUDIANTES

CHANDAILS OUATES \$999	ROBES VELOURS COTELE "Marque réputée" Prix rég. \$58 \$2995
TUNIQUES VELOURS COTELE Prix rég. \$52 \$2495	15% sur tous les vêtements indiens sur présentation de la carte étudiante

MODE ja Gu ENR
2750, ch. Ste-Foy, Ste-Foy Plaza Laval (au sous-sol)

Politique familiale à retardement



Jacques Dumais

Les différents gouvernements québécois qui se sont succédé depuis la Révolution tranquille ont, en dehors des campagnes électorales complaisantes, ignoré systématiquement l'importance de la cellule familiale dans tout projet de société. Le dossier de la famille fut classé au milieu des années 1960 quand le ministère de la Famille et du Bien-être devint l'actuel ministère des Affaires sociales, ce monstre bureaucratique.

Certains courants de pensée prédisaient, à l'époque, la mort de la famille traditionnelle jugée trop oppressive pour ses membres. L'Etat-Providence et ses clercs lui réservèrent un sort analogue à celui du clergé catholique qui exerçait sur cette cellule une tutelle plus que morale. Le père pourvoyeur absent du foyer n'avait du chef que le nom. La mère procréatrice assumait, seule, les tâches les plus accapantes. Quant aux enfants, ils n'avaient qu'à se taire en attendant l'âge de se figer à leur tour dans les mêmes stéréotypes.

Aujourd'hui, la famille traditionnelle survit mais ne constitue plus le modèle unique. La cellule se fait, se défait, se refait. Les mariages s'accroissent mais les unions de fait aussi, de même que les divorces, les familles à parent et à enfant unique, d'adoption, d'accueil. Le discours libérateur sur le partage des tâches invite l'homme au foyer et la femme à en sortir, les deux se retrouvant de plus en plus sur le marché du travail. Ce pourvoyeur unique vit des temps difficiles!

Entre-temps les communes perdurent cependant que des couples d'homosexuels(les) réclament leur place dans cette famille qui présuppose un adulte et un enfant. D'autres individus, enfin, veulent évoluer hors de la famille, comme c'est leur droit.

Le gouvernement du Québec doit refléter cette réalité multidimensionnelle bien vivante, venir en aide techniquement et financièrement à la famille actuelle avant qu'elle ne se désagrège sous le poids de responsabilités aussi complexes que la vie moderne elle-même. Jusqu'ici, toutefois, l'Etat a surtout dépanné les individus issus de familles éclatées. Ses politiques sectorielles confuses sont curatives, non préventives. La qualité de vie d'une cellule n'incombe qu'à elle-même. Ce faisant, le Québec n'incite pas à fonder un foyer, à faire et/ou à entretenir des enfants. Avec un taux de 1.7 enfant par famille alors qu'il en faut 2.1 pour renouveler une génération, notre société risque le suicide à petites doses.

La dernière campagne électorale générait un tas de promesses correctrices mais sans fil conducteur. La situation financière du Québec (un déficit de \$3 milliards), il est vrai, empêche de trop s'avancer. On vient de sabrer dans le programme d'accession à la propriété. Le réseau complet de garderies se fera attendre. D'autres promesses appelant crédit d'impôt, allocation à la mère ou maintien des personnes âgées dans la famille se heurtent aux mêmes impénétrables.

Aussi est-ce avec infiniment de pondération qu'il faut accueillir l'annonce, par le ministre Denis Lazure, du Développement social, d'une politique sur la famille et la population, d'ici un an. Quand la politique a les mains liées, elle institue une commission d'enquête ou

met sur pied des groupes d'étude... M. Lazure, après le raté de sa prime à la natalité de \$240, l'an dernier, peut bien promettre un Livre vert, rose ou mauve, cela ne défrayera pas plus les couches de papier d'une autre couleur...

Le Conseil consultatif des affaires sociales et de la famille disposerait de la plupart des données pour une politique globale de la famille. Malgré une dispersion nuisible de plusieurs corps familiaux, la Fédération des unions de familles ou les Organismes familiaux associés du Québec (OFAQ) assomment également les gouvernements de mémoires annuels constituant autant de pistes qui permettraient au gouvernement Lévésque d'entreprendre dès l'automne, s'il le voulait, des audiences publiques à la grandeur du Québec.

A l'heure où le Québec coupe partout, il serait humainement et politiquement opportun d'exploiter cette énergie familiale en puissance et le potentiel sous-utilisé des réseaux social et scolaire pour générer dès maintenant, d'égal à égal, la souveraineté-association de la famille. D'une part le coût élevé du logement et de la nourriture forcera peut-être une cohésion plus grande de la vie familiale future. D'autre part, il faut que les parents mettent fin, faute de ressources illimitées, à leur syndrome d'abdication devant l'invasion des professionnels de l'Etat dans la vie de leurs enfants.

Une telle souveraineté s'avérerait plus concrète, urgente et stimulante que celle, nationale, réclamée par le gouvernement péquiste pour le bonheur de ses seuls bureaucrates. La cellule familiale, qu'elle soit traditionnelle ou nouvelle, n'est-elle pas la première des sociétés québécoises?

bloc-notes

Le cycle infernal

Un nombre croissant de députés fédéraux du Québec manifestent avec raison leur impatience devant la détérioration de l'économie et l'apparente indifférence du gouvernement d'Ottawa. L'annonce, hier, d'une inévitable nouvelle hausse des produits pétroliers confirme le bien-fondé des craintes du public. Cette hausse compliquera davantage la vie de milliers de gens déjà aux prises avec la montée en flèche du coût de la vie.

L'ennui, c'est qu'on ne désigne toujours qu'un seul coupable: le gouvernement fédéral. Or, ils sont nombreux les autres profiteurs de l'inflation, à commencer par les gouvernements provinciaux. Par exemple, la prochaine hausse du prix de l'essence, causée en principe par la décision de l'Alberta de réduire de 60,000 gallons par jour sa production de pétrole, rapportera au trésor québécois la rondelette somme de 0.4 cent le litre. Alors qu'il réclame dans un premier temps à Vancouver la conclusion d'une entente entre l'Alberta et Ottawa, le gouvernement du Québec, comme tous les autres, profite du différend pour renflouer sa caisse aux frais du contribuable.

Comme le principe d'une certaine parité entre le coût du pétrole et de l'électricité a été admis depuis longtemps, il faut aussi s'attendre à ce que le gouvernement autorise une hausse

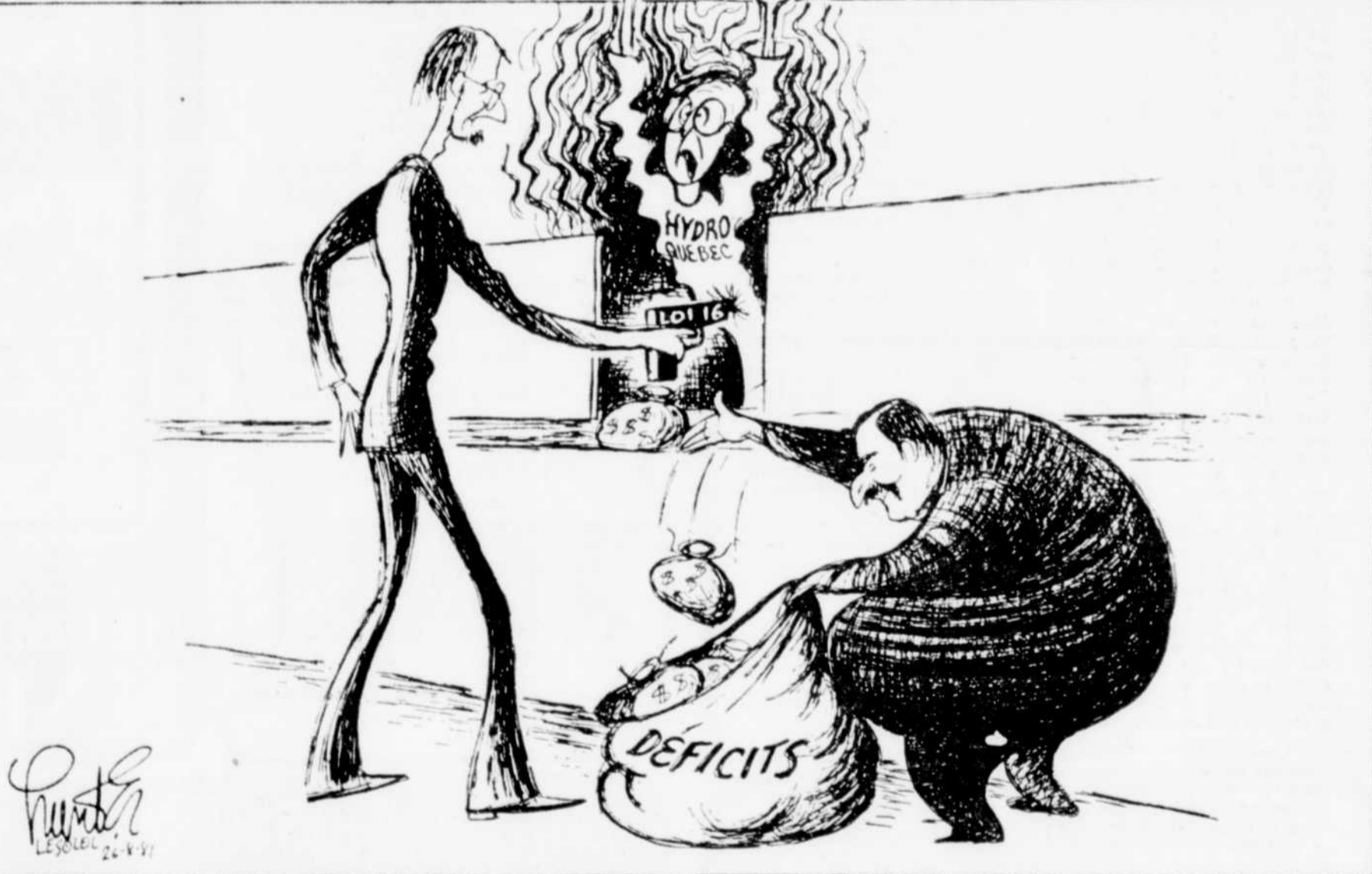
généreuse des tarifs de l'électricité, même si la nouvelle taxe fédérale n'a rien à voir avec les coûts de production. Dans ce cycle infernal, non seulement les contribuables y perdent, mais l'ensemble du pays risque de sortir écopé.

A chaque fois en effet que le gouvernement fédéral préfère déboursier \$35 le baril de pétrole vénézuélien plutôt que de verser 75 pour 100 de ce montant pour un baril de pétrole albertain, il exporte de précieuses devises qu'il aurait pu investir dans la recherche et le développement. Le plus ridicule, c'est que non contents de dénoncer cette hémorragie, les autres gouvernements en profitent pour prendre leur quote-part du gaspillage, en taxant au pourcentage la hausse décrétée par Ottawa.

Pour défendre un principe politique, le gouvernement fédéral n'hésite pas à mettre en péril l'équilibre financier du pays et à gruger sans vergogne le pouvoir d'achat des citoyens. Les gouvernements provinciaux et les députés fédéraux ont mieux à faire que de le dénoncer. Ils doivent aussi trouver un compromis à ce problème politique qui vire à la catastrophe économique.

Le seul moyen d'améliorer la situation, c'est la concertation des onze gouvernements au nom de l'urgence. C'est ce que la population attend.

Marcel PÉPIN



point de vue

L'essor des magazines lié au service postal

NDLR — A titre d'éditeur du journal touché par le récent conflit postal, M. John Macfarlane, de Saturday Night, a réclame l'abolition du droit de grève pour les postiers. Il exposait ces jours derniers dans le Globe and Mail les raisons qui l'incitent à dénoncer la situation actuelle. Avec son autorisation, nous reproduisons son point de vue.

par **John MACFARLANE**
Editeur du magazine Saturday Night

TORONTO — Les acquisitions dominent les nouvelles financières ces temps-ci, mais il est douteux que les acheteurs à la recherche de la bonne affaire rêvent de s'emparer d'un magazine.

Au Canada, un magazine ne constitue pas particulièrement un bon investissement. Il s'agit de s'arrêter dans un kiosque à journaux pour comprendre, ne fût-ce que de façon subliminale, pourquoi la plupart des titres — c'est-à-dire aussi des ventes — et des profits — sont américains. Comme investissements, les magazines canadiens ne sont pas aussi recherchés que, disons, un permis pour opérer une station de radio ou de télévision. Si la publication d'un magazine a toujours été en quelque sorte une affaire de chance, ces dernières années la Poste canadienne a rendu la chose téméraire.

A trois reprises depuis dix ans,

la poste a été paralysée par des grèves. La grève qui vient de prendre fin, au cours de laquelle la poste a cessé d'opérer pendant 42 jours, a causé des pertes de centaines de millions de dollars à l'industrie canadienne et entraîné la mise à pied, au moins temporaire, de milliers de Canadiens.

L'Association canadienne des manufacturiers essaie présentement de mesurer l'étendue du désastre financier que laisse cette grève dans son sillage. L'Association des vendeurs par la poste, dont les 300 membres évaluent à \$165 millions leurs pertes, affirme que la grève a coûté \$9 millions par jour.

D'autres éditeurs canadiens de magazines ont dû se sentir aussi coincés que moi, lorsque fut déclenchée la grève le 29 juin dernier. Il s'agissait d'une situation où il était impossible de gagner. Si le Conseil du trésor acceptait les demandes syndicales — un congé de maternité de 17 semaines et quatre semaines de vacances après cinq ans — cela aurait constitué une invitation aux autres employés de la fonction publique à réclamer la même chose. A son tour, le secteur privé aurait réclâmé des avantages similaires, ce qui aurait complété le cycle.

...Si le gouvernement avait accédé à ces demandes, j'y aurais perdu comme contribuable et comme homme d'affaires. Une grève prolongée, par contre, signifiait l'épuisement de notre fonds de rou-

lement — pas de poste, pas de rentrées — et, à cause de la hausse des taux d'intérêt, les emprunts nécessaires pour payer les salaires allaient devenir non seulement onéreux mais injurieux, peut-être même fatals.

Je ne connais pas de magazine qui soit disparu à cause de la grève, mais il est peut-être trop tôt pour dénombrer les victimes.

L'absence de postes pendant six semaines a causé des déficits à plusieurs magazines. Parmi ceux qui étaient déjà déficitaires, il y en a quelques-uns pour qui la grève aura été le coup de grâce. Dans des circonstances différentes, c'eût pu être le cas de Saturday Night.

Au Canada, certains magazines sont plus vulnérables que Saturday Night — ceux, par exemple, qui comptent exclusivement sur les revenus des abonnements pour survivre. Les magazines pour enfants Owl et Chicadee me viennent à l'idée. Certains autres magazines ont perdu plus d'argent. Maclean's, une publication hebdomadaire, a été plus sévèrement touchée.

En plus d'assumer le coût et les ennuis d'être privé de fonds de roulement et de devoir trouver une autre source de financement, Saturday Night dut aussi sacrifier le numéro du mois d'août. Quand il est devenu évident que le conflit ne serait pas réglé avant que l'heure de tombée du numéro de sep-

tembre ne soit arrivée, nous avons annulé le numéro d'août. Il n'est pas facile de calculer le coût de cette décision, parce que cela dépendra du coût de production du numéro additionnel qu'il faudra livrer aux abonnés à un moment ou l'autre dans l'avenir. \$50,000, \$100,000, \$150,000?

Il y a quelques semaines, le ministre des Postes André Ouellet a déclaré à la presse que les hommes d'affaires ne devraient pas se fier sur la poste pour gérer leur entreprise. C'est un peu comme dire aux agriculteurs qu'ils ne devraient pas se fier au réseau ferroviaire pour acheminer leurs produits à bon port.

Néanmoins, M. Ouellet est peut-être prophète à son insu. Cette grève, plus que toute autre dans le passé, a politisé les hommes d'affaires à tel point qu'ils refusent, même si elle est terminée, de tout simplement s'asseoir et attendre la prochaine. Ils disent au gouvernement qu'ils en ont assez et qu'ils n'endureront plus d'autres perturbations.

L'Association des manufacturiers canadiens songe à réclamer l'abolition du droit de grève pour les travailleurs de la poste, la mise sur pied d'un système parallèle de livraison postale ou au moins la garantie de la livraison du courrier, en cas de grève. La Fédération canadienne des entreprises indépendantes envisage des requêtes similaires. A moins que le gouvernement ne fournisse

des assurances, son monopole en matière postale sera contesté.

Plusieurs groupes oeuvrant dans l'industrie des publications, incluant l'Association des éditeurs de périodiques, qui groupe 173 membres, étudient la possibilité de mettre sur pied une poste parallèle. En fait, si la grève s'était poursuivie, nous aurions distribué Saturday Night à domicile dans toutes les régions du pays où nos lecteurs sont concentrés en nombre suffisant. Nous n'aurions pu nous permettre d'annuler un deuxième numéro, parce que ce geste aurait éprouvé la loyauté de nos lecteurs et provoqué la nervosité des annonceurs, qui se seraient inquiétés de la survie du magazine.

Ce qui étonne les éditeurs, bien sûr, c'est qu'on puisse s'interroger sur le caractère essentiel du service postal. Comme il s'agit d'un service essentiel, comment peut-on logiquement tolérer que ceux qui l'assument puissent aussi avoir le droit de grève?

Il n'y a pas si longtemps, on enseignait aux étudiants que s'ils choisissent de devenir fonctionnaires, ils peuvent s'attendre à gagner un peu moins que dans l'entreprise privée, mais qu'en revanche ils bénéficieront d'une meilleure sécurité d'emploi. Aujourd'hui, les fonctionnaires battent souvent la mar-

che sur le plan des salaires; un nouvel échange s'impose: dans les secteurs publics jugés essentiels — police, incendie, soins d'hôpitaux, poste, transport public, — le prix à payer pour jouir de la sécurité d'emploi devrait être l'abandon du droit de grève. Il existe beaucoup de chômeurs de l'industrie automobile au pays présentement à qui ce contrat sourirait.

Le ministère des Postes deviendra une société de la Couronne le 1er septembre prochain, avec M. Michael Warren comme premier président. On dit que cela sera le début d'une nouvelle ère aux postes. C'est possible, mais il est inquietant de constater que le président des postiers Jean-Claude Parrot a déjà mis en doute la compétence de M. Warren, cependant que celui-ci a déjà averti les employés de ne pas entretenir l'illusion que la poste sera toujours un service gouvernemental.

La paix industrielle semble loin d'être acquise. Pour ceux d'entre nous qui durent assumer des pertes, l'aspect le plus déroutant de la grève est bien qu'elle ne servit en rien à améliorer les relations entre les employés et la direction. C'est pourquoi la simple possibilité qu'une autre grève n'éclate au cours des prochains douze mois pousse ceux d'entre nous dont l'existence dépend du service postal à considérer la mise sur pied d'un système de livraison qui nous appartienne. Qui sait, on pourrait en tirer quelque profit.



La GRC hier et aujourd'hui. Et demain?

En même temps qu'il rendait public, hier, le rapport de la Commission d'enquête McDonald sur certaines activités de la Gendarmerie royale du Canada, le gouvernement fédéral a émis une déclaration dans laquelle il appuie certaines recommandations de la commission telle que la création d'une "CIA" canadienne et en rejette d'autres portant notamment sur le caractère illégal de certaines activités de la GRC. LE SOLEIL publie aujourd'hui de larges extraits du texte du gouvernement fédéral.

Sécurité nationale et droits de la personne La GRC entre deux feux

par le solliciteur
général du Canada

...Nous sommes passés, au cours des 40 dernières années, par des périodes où nous nous sommes fortement préoccupés des besoins en matière de sécurité et de renseignement, ainsi que par d'autres où nous nous sommes également soucieux de ce que les mesures prises pour répondre à ces besoins ne portent pas atteinte aux droits de la personne. Le rapport qui est rendu public aujourd'hui s'inspire de la nécessité d'atteindre un équilibre à cet égard, et le gouvernement est d'avis que le travail de la Commission aidera à confirmer l'opinion générale selon laquelle il faut satisfaire également aux exigences de la sécurité et à celles qu'impose le respect des droits de la personne.

Compte tenu de toutes les choses dont nous avons pris conscience avec le temps au sujet des mesures de sécurité et de leur gestion, le gouvernement a décidé d'accepter la recommandation de la Commission de séparer de la GRC le Service de sécurité et d'en faire un organisme civil chargé de la sécurité et du renseignement.

L'expérience qu'il a acquise au cours des 40 dernières années ainsi que les observations de la Commission touchant l'évolution des exigences de la sécurité ont en effet convaincu le gouvernement que le Canada a besoin d'un tel organisme spécialisé pour faire face aux menaces de plus en plus complexes qui planent sur sa sécurité. Le gouvernement a aussi été convaincu par le rapport qu'il doit prendre une part plus active à la direction et au contrôle des affaires touchant la sécurité, y compris la direction et le contrôle d'opérations spécifiques.

L'exécution de cette tâche ne doit toutefois pas se faire dans le cadre de la GRC parce que, de l'avis du gouvernement, il ne faut pas imposer à une force de police, pour laquelle l'autonomie en matière d'activités précises d'enquête et de lutte contre le crime est une tradition bien établie et demeure un principe d'importance fondamentale, le même degré de responsabilité et la même obligation de rendre des comptes détaillés.

Le solliciteur général met sur pied aujourd'hui un groupe de planification et de transition qui sera chargé, d'une part, de planifier la mise en œuvre de la décision du gouvernement de détacher le Service de sécurité de la GRC et de créer un nouvel organisme chargé de la sécurité et du renseignement et, d'autre part, d'élaborer les structures administratives et organisationnelles nécessaires.

Principes

Le groupe a pour instructions de s'aligner dans son travail de mise en place du nouvel organisme, sur cinq principes fondamentaux qui sont essentiels si l'on veut éviter que le travail de sécurité et de renseignement, indispensable à la protection de notre société démocratique et de ses institutions, ne suscite des activités excessives et abusives de nature à menacer les libertés civiles. Ces principes sont les suivants:

- Premièrement, nous devons veiller à nous doter d'un service de sécurité et de renseignements efficace, capable de recueillir les renseignements essentiels au maintien de notre sécurité;
- Deuxièmement, cet organisme doit pouvoir exercer son activité dans un cadre juridique qui lui permettra de se conformer à la loi et de reconnaître pleinement le droit des citoyens d'exprimer démocratiquement leurs divergences;
- Troisièmement, l'organisme doit être doté d'un système de gestion tel que la direction et l'imputabilité internes soient efficaces et que le respect de la loi en soit favorisé;
- Quatrièmement, l'organisme doit être effectivement comptable de l'exercice de son mandat et de son activité aux ministres responsables devant le Parlement et
- Cinquièmement, il faudra prévoir des mécanismes de contrôle externe des

tinés à éviter que l'organisme n'abuse de ses pouvoirs ou que le gouvernement n'en fasse un usage abusif.

Le gouvernement garantit aux membres du personnel actuel de la GRC que sa décision de détacher le Service de sécurité de celle-ci ne compromettra pas leur avenir. De fait, il s'attend que bon nombre des employés du Service de sécurité souhaitent faire partie du nouvel organisme. En tout état de cause, la transition sera progressive, et le gouvernement s'engage à veiller à ce qu'il n'y ait, pendant cette période, aucune interruption de l'activité du Service de sécurité.

Si le rapport de la Commission a joué un rôle central dans la décision qui aboutira à la création de cet organisme indépendant, il importe d'établir clairement que le gouvernement a confiance en l'aptitude de la GRC à s'acquitter de ses responsabilités avec efficacité et dans le respect de la loi, et à garder la place d'honneur qu'elle occupe dans l'estime de la société canadienne. Le gouvernement note d'ailleurs à ce propos que, tout en constatant que le Canada est menacé et qu'il a des besoins essentiels en matière de sécurité, la Commission ne fait état d'aucune lacune générale de la part de la GRC au chapitre de la protection de la sécurité du pays.

La GRC continuera d'exercer son rôle historique dans le domaine de l'application de la loi au niveau tant des services de police fédéraux que des services de police fournis à contrat dans huit provinces, deux territoires et près de 200 municipalités. De plus la GRC travaillera en étroite collaboration avec le nouvel organisme civil pour faire observer la loi en vue de la protection de la sécurité nationale.

Autorité de la loi

Le gouvernement a pris bonne note de la gravité des conclusions de la Commission touchant l'attitude de la GRC à son égard. Il a aussi noté l'expression de confiance explicite que renferme la déclaration des commissaires selon laquelle leurs préoccupations à ce sujet ne s'étendent pas au commissaire actuel de la GRC, lequel, pour reprendre leurs termes mêmes, "... a hérité de la situation qui a donné lieu à notre enquête et n'a participé ni à la formulation ni au maintien des politiques qui en ont fait l'objet".

Il faut signaler, en outre, que les commissaires se montrent inquiets du fait que la GRC a une mentalité institutionnalisée qui place l'opportunité au-dessus de l'autorité de la loi. En raison de la gravité de cette conclusion, le ministère de la Justice et des conseillers juridiques du secteur privé ont été chargés, dès réception du rapport, d'étudier l'analyse des points de droit qu'il renferme.

L'un et l'autre ont étudié très attentivement la critique relative au manque de respect de la loi par la GRC. Dans de nombreux cas, la Commission critique des comportements qui, d'après elle, ne sont pas expressément autorisés par la loi. Or, tant le ministère de la Justice que les conseillers juridiques sont d'avis que, à moins qu'un comportement ne soit interdit par la coutume ou par la loi, il n'est pas illégal et que, dans des circonstances appropriées, un comportement non expressément autorisé par la loi peut être nécessaire et opportun.

De fait, la jurisprudence nous fournit des exemples de circonstances où certaines lois peuvent ne pas s'appliquer à certains comportements d'agents de la paix. De plus, les lois provinciales ne s'appliquent pas toujours aux agents de la GRC lorsqu'ils exercent leurs fonctions.

Le gouvernement partage la conviction de la Commission selon laquelle il faut toujours observer la loi, toutefois, tout en notant qu'elle recommande que la police soit autorisée, par voie législative, à recourir à bon nombre des pratiques qu'elle réprovoque, le gouvernement n'est pas d'accord avec l'interprétation que la Commission fait de la loi sur de nombreux points.

Depuis que la Commission a remis son rapport, le ministère de la Justice a passé en revue, avec le concours du ministère du Solliciteur général et de la GRC, les directives opérationnelles actuelles de celle-ci touchant les choses que la Commission juge illégales. Cet examen lui a permis de se convaincre et de convaincre également le gouvernement que les directives opérationnelles actuelles de la GRC s'appuient bien sur des bases légales, de telle sorte que les activités se conformant à ces directives sont elles-mêmes légales.

Avant d'en arriver à cette conclusion, le ministère de la Justice a passé en revue les longues tranches du rapport qui traitent de questions comme les infractions au code de la route (par exemple, l'excès de vitesse, la lenteur excessive au volant, la non-cession du droit de passage, les virages ou signaux erronés), le "trespass" civil, la non-observation des règlements des commissaires aux incendies, l'usage de faux noms et de faux papiers, et l'utilisation de l'électricité des réseaux locaux pour le fonctionnement des appareils d'écoute.

Le ministère de la Justice est d'avis que les lois du genre de celles qui sont mentionnées ne s'appliquent pas aux agents de la GRC lorsqu'il leur est raisonnablement nécessaire de faire des choses que ces lois interdisent de façon générale dans l'exercice des charges et fonctions qui leur incombent en vertu de la loi. En ce qui concerne la question des faux noms et des faux papiers utilisés à l'occasion d'opérations clandestines, le ministère de la Justice est d'avis que cet usage n'est pas illégal, à moins qu'il ne s'accompagne d'un comportement frauduleux passible de poursuites criminelles.

L'interprétation que donne la Commission de l'autorité de la loi soulève des questions très sérieuses en ce qui concerne l'efficacité de l'application des lois dans l'ensemble du pays. Cette interprétation vise les activités de toute force de police. Par conséquent, sans préjudice de son opinion formelle au sujet de la légalité des principes et des méthodes opérationnels de la GRC, mais en raison des conclusions de la Commission et de la gravité possible de leurs effets, le gouvernement sollicitera l'avis des procureurs généraux des provinces afin de déterminer s'il y a lieu de prendre des mesures propres à garantir au-delà de tout doute le redressement des faiblesses perçues par la Commission.

Parallèlement à sa décision de mettre sur pied un organisme distinct chargé de la sécurité et du renseignement, le gouvernement procédera à une étude détaillée des mécanismes de contrôle pertinents, comme ceux que propose la Commission d'enquête. Ces mécanismes vont de la redéfinition du mandat de l'organisme aux fondements juridiques systématiques autorisant le recours à des techniques particulières, en passant par l'autorisation des enquêtes, l'utilisation de mandats judiciaires en cas de recours aux techniques d'intrusion, l'amélioration des contrôles internes, l'intensification des contrôles ministériels et diverses formes de contrôle externes, y compris l'exercice d'un pouvoir de révision par le Parlement.

Passages effacés

Le rapport rendu public aujourd'hui est en substance celui qui a été présenté au Gouverneur en conseil. Certains passages, qui représentent moins de trois pour cent de l'ensemble, en ont été éliminés avec le consentement des commissaires; on n'y décrit toutefois aucun cas de conduite jugée illégale ou incorrecte par ceux-ci.

Certains autres passages ont été retranchés provisoirement afin de donner aux autorités fédérales et provinciales concernées le temps de prendre une décision définitive au sujet des recommandations ou la Commission évoque la possibilité de poursuites. Ces passages ont été soumis avec les documents et autres pièces aux procureurs généraux des provinces concernées, cités par la Commission.

Message au gouvernement Hydro n'est pas à vendre

Le 12 juin dernier, le ministre de l'Énergie et des Ressources Yves Duhaime déposait à l'Assemblée nationale un projet de loi modifiant substantiellement non seulement la structure financière d'Hydro-Québec, mais sa mission même au sein de la société québécoise. Pour la première fois, hier, en commission parlementaire, le président du conseil d'administration d'Hydro-Québec, M. Joseph Bourbeau, avait l'occasion de donner publiquement son opinion sur les amendements proposés par le gouvernement. LE SOLEIL publie aujourd'hui de larges extraits de l'intervention de M. Bourbeau.

par Joseph Bourbeau

Le conseil d'administration de la société a étudié avec soin toutes les répercussions de ce projet de loi. Je voudrais maintenant vous en faire part par des réflexions qu'il nous a inspirées. Les amendements apportés aux articles 22 et 22.1 de la loi d'Hydro-Québec sont importants. Ils modifient le mandat même de la société d'État. L'article 22 définit ainsi ce nouveau mandat: La société a pour objet de fournir l'énergie aux municipalités, aux entreprises industrielles et commerciales et aux citoyens du Québec. Les taux et les conditions auxquels l'énergie est fournie doivent être compatibles avec une saine administration financière.

Hydro-Québec se voit donc soustraite de son obligation actuelle de fixer les prix de l'électricité aux taux les plus bas compatibles avec une saine administration financière. Le tarif applicable à chaque catégorie d'abonnés n'a plus à refléter le coût réel du service fourni à cette catégorie. Ces nouvelles dispositions tarifaires sous-jacentes à l'amendement de l'article 22 confèrent à Hydro-Québec une plus grande souplesse dans l'établissement de ses tarifs. Le conseil d'administration pourra soumettre au gouvernement des tarifs réglementaires et contractuels suffisamment élevés pour assurer, conformément aux objectifs de la politique énergétique québécoise, un équilibre dans la demande des diverses formes d'énergie.

Le conseil d'administration croit que l'utilisation de la tarification comme moyen de gérer la demande et de stimuler les économies d'énergie exigeait de tels amendements à la loi d'Hydro-Québec. Il partage le souci du gouvernement de veiller à maintenir l'équilibre entre des prix de diverses formes d'énergie qui composent le bilan énergétique du Québec. Cette marge de manœuvre accrue que le projet de loi donne à Hydro-Québec dans l'établissement de ses tarifs n'est toutefois pas sans limite. D'une part, en effet, l'écart entre les tarifs d'électricité appliqués dans le secteur industriel au Québec et ceux en vigueur dans les autres provinces ne doit pas défavoriser l'industrie québécoise.

D'autre part, les hausses de tarifs imposées aux abonnés domestiques ne devront pas être élevées au point de les inciter à recourir massivement à des formes d'énergie que le Québec doit importer. Elles ne devront pas non plus constituer un fardeau inacceptable pour cette catégorie d'abonnés.

Économie d'énergie

Pour sa part, l'ajout à l'article 22.1 permet désormais à Hydro-Québec de mettre en œuvre des programmes d'économie d'énergie et d'accorder à cette fin une aide technique ou financière. D'emblée, le conseil d'administration reconnaît qu'il est impérieux d'instaurer de tels programmes.

En raison de ses expériences passées, Hydro-Québec est particulièrement apte à jouer un rôle de première importance, tant au plan de l'assistance technique nécessaire à la réalisation des programmes d'économie d'énergie qu'à celui de leur administration. Toutefois, les administrateurs d'Hydro-Québec attirent l'attention des membres de cette commission sur certaines conséquences inhérentes aux modalités d'aide financière qu'Hydro-Québec serait appelée à fournir aux consommateurs dans le cadre de ces programmes.

Cette aide pourrait atteindre plusieurs centaines de millions de dollars. Ainsi, Hydro-Québec deviendrait l'une des plus importantes sociétés de prêts au Canada. Elle ferait donc face au même type de problèmes d'ordre administratif et financier que ces entreprises rencontrent, problèmes d'établissement et de garantie de la solvabilité des emprunteurs, délais de paiement et difficultés de recouvrement.

Afin d'appliquer ces programmes dans un contexte de saine administration, tout en protégeant la santé financière de l'entreprise, il nous apparaît nécessaire qu'à l'instar des prêts consentis aux agriculteurs et aux étudiants, l'aide financière accordée par Hydro-Québec pour des fins d'économie d'énergie soit également assortie d'une garantie gouvernementale.

Dividendes

Outre les nouvelles dispositions tarifaires et les effets des programmes d'é-

conomie d'énergie, deux autres aspects du projet de loi no 16 ont été étudiés par le conseil d'administration d'Hydro-Québec, la taxe sur le capital et le mécanisme de déclaration des dividendes, ainsi que leur répercussion sur la santé financière de l'entreprise.

Pour Hydro-Québec, l'assujettissement à la taxe sur le capital entraînera des coûts additionnels de l'ordre de \$540 millions pour la période de 1981 à 1985. Il est à souligner que les montants versés au titre de cette taxe s'accroissent rapidement d'année en année. De fait, ils passeront de quelque \$43 millions en 1981, à \$47 millions en 1985. Quant aux déboursés additionnels liés au financement des programmes de santé, ils sont de l'ordre de \$50 millions pour la période de 1981 à 1985.

Je voudrais maintenant analyser avec vous, un peu plus longuement, le mécanisme de déclaration des dividendes et évaluer l'effet des transferts de fonds prévus par le projet de loi sur la situation financière de l'entreprise.

Le projet de loi précise comment sera effectué le versement au Trésor public d'une partie des revenus nets d'exploitation de la société. Il s'agit d'un dividende annuel payable par anticipation.

Le dividende est déclaré une fois par année, d'après les chiffres contenus aux états financiers de l'entreprise. Le jugement qui sera porté sur le montant de dividende s'appuiera donc sur des données réelles et fiables et non sur des projections ou des approximations de revenus.

Le surplus susceptible de distribution que le projet de loi détermine représente les trois quarts de celui qui était annoncé dans le discours du budget. Cette réduction du maximum nous apparaît nettement plus souhaitable. Même après ce changement, les dividendes versés par Hydro-Québec au Trésor public n'en demeureront pas moins très importants au cours des années où une stabilisation des investissements a été prévue.

Selon le projet de loi, le dividende est déclaré par le gouvernement et il revient au Conseil des ministres de décider ultimement du montant des dividendes qu'Hydro-Québec doit verser au Trésor public chaque année.

Cette façon de procéder s'explique par le fait que le gouvernement est déjà l'agent de décisions les plus importantes qui touchent Hydro-Québec. De plus, la déclaration du dividende exprimera, d'année en année, le jugement du gouvernement sur ses propres besoins financiers, sur le rythme de développement de l'entreprise, sur le rôle qu'elle sera appelée à jouer dans le cadre de la politique énergétique québécoise ainsi que sur ses propres besoins financiers. Ce sont là des considérations diversifiées et parfois même opposées où diverses facettes de la notion d'intérêt public doivent être conciliées.

Le conseil d'administration croit cependant que l'évaluation des besoins financiers d'Hydro-Québec fait partie intégrante de son rôle d'administrateur de l'entreprise.

En conséquence, il propose que le projet de loi soit modifié, afin d'accorder à Hydro-Québec le pouvoir de transmettre au gouvernement une proposition de dividendes annuels, en même temps que les données financières qui fixent le surplus susceptible de distribution.

En terminant, M. le Président, permettez-moi de rappeler que le conseil d'administration d'Hydro-Québec attache une grande importance aux deux aspects suivants du projet de loi no 16. Premièrement,

— et nous venons d'en parler — il nous semble que le projet de loi devrait reconnaître explicitement au conseil d'administration d'Hydro-Québec le pouvoir de soumettre au gouvernement une proposition de dividendes annuels en même temps que les données financières qui fixent le surplus susceptible de distribution. En second lieu, il nous apparaît tout aussi important que les parlementaires étudient avec soin la possibilité d'assortir d'une garantie gouvernementale les frais qu'Hydro-Québec sera appelée à consentir aux consommateurs dans le cadre des programmes d'économie d'énergie.

L'absence de chirurgien à Ville-Marie embarrasse citoyens et médecins

Monsieur Pierre-Marc Johnson
Ministre des Affaires sociales
M. Paul Desjardins, président
Fédération des médecins spécialistes
du Québec, Montréal

Considérant qu'il n'y a pas de chirurgien disponible à Ville-Marie depuis dix (10) mois;

Considérant qu'en conséquence de ce fait plusieurs patients doivent être transférés ou référés hors de notre centre et que plusieurs Québécois doivent, de ce fait, recevoir leurs soins en Ontario;

Considérant que dans les cas de transferts, les risques au patient sont augmentés;

Considérant les sommes monumentales investies dans le transfert de patients qui pourraient être traités ici, à Ville-Marie;

Considérant qu'il y a actuellement du personnel disponible pour l'anesthésie des patients;

Considérant que le problème des effectifs médicaux demeure un des problèmes majeurs dans le Nord-Ouest actuellement;

Considérant que Ville-Marie est un des rares centres qui n'est pas en désintégration au Nord-Ouest actuellement;

Considérant que les usagers manifestent constamment leur conscience du problème et leur désir de voir un chirurgien s'installer ici;

Considérant qu'une demande

a été faite le 11 mai 1981 au ministère des Affaires sociales (au sous-ministre adjoint, Monsieur Jean Meloche) et que nous n'avons même pas reçu d'accusé de réception;

Considérant qu'après de nombreux efforts (essentiellement locaux), nous avons actuellement un chirurgien disponible et très intéressé à nous accorder ses services;

Considérant que des précédents existent déjà au Québec dans le mode de rémunération des chirurgiens;

Considérant que la population ne doit pas être l'otage de la bataille entre la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministère des Affaires sociales;

Nous, du Conseil des médecins et dentistes unanimement et ce, au nom de la population du Témiscamingue, demandons instamment que des mesures soient prises dans les plus brefs délais afin que nous puissions avoir un chirurgien rémunéré à la vacation tel que décrit dans le contrat faisant actuellement la navette entre les bureaux de la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministère des Affaires sociales.

Le Conseil des médecins et dentistes

Paul-Emile Barbeau, M.D., président

Centre de santé Sainte-Famille Ville-Marie

Des propos désobligeants sur les personnes handicapées

Depuis le début de l'Année de la personne handicapée, j'entends des propos à me faire bondir hors de mon fauteuil roulant! Voici, entre autres, quelques chausse-trappes dans lesquelles tombent les gens:

1 — travail pour les handicapés à tout prix! Ce cri au travail, naturel en soi, devenant le but ultime de l'expression de chacun, handicapé doublement car le handicapé y voit sa valeur. Or, nous savons pertinemment que la valeur d'un être réside dans sa vie intérieure et non dans sa productivité. On commence à s'en rendre compte dans le monde du travail. On y jette le handicapé qui ne demande pas mieux que d'être considéré, enfin, comme une personne valable (sic). Si l'on demeure dans ce schéma, qu'advient-il de ceux, incapables au travail (physique s'entend), à cause de la gravité du handicap ou de la maladie qui les handicapent? Ils se croient des nullités, je le crains;

2 — accessibilité aux édifices publics! On rend l'extérieur accessible et on oublie, parfois, d'ajouter un ascenseur aux escaliers intérieurs! Les cardiaques, les femmes enceintes, les personnes âgées, tous ne peuvent pas escalader les marches. Qui est ou n'est pas handicapé de quelque façon? Et je ne dis rien de ceux qui se croient parfaits, sauf qu'ils handicapent l'humanité;

3 — être utile! "Je vais travailler pour les handicapés, je serai utile au moins! S'aimer, soi, reste la première utilité, ensuite on saura

aimer les autres, les aider adéquatement. On semble ignorer. Quel dévouement à la pitié, la charité, la pseudo-utilité! Que de vies faussées de la sorte;

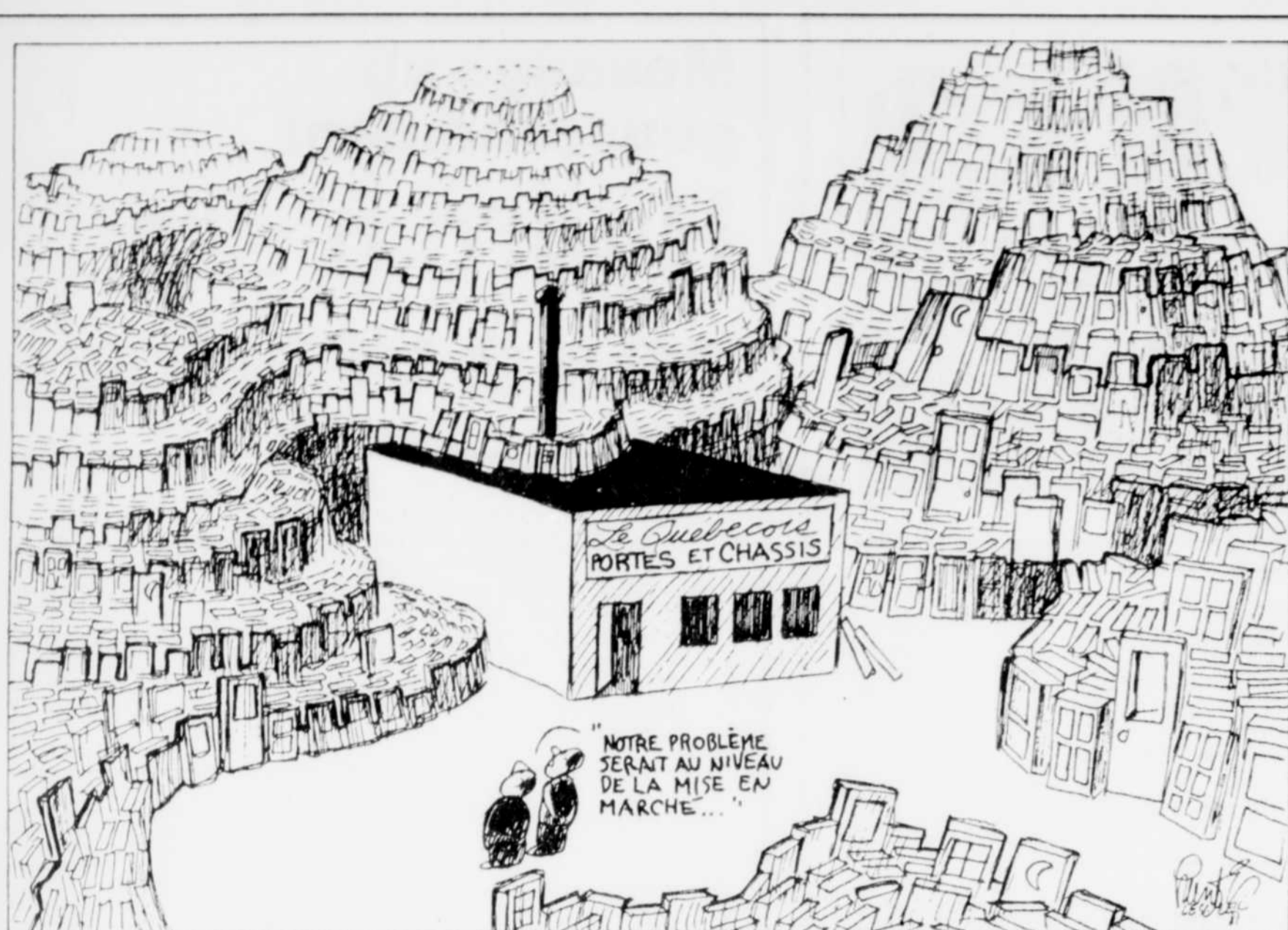
4 — et que dire de la nuit posée sur la vie affective, sensuelle, sexuelle des handicapés! Je sais parfaitement la difficulté de retrouver son équilibre psychique quand son intégrité physique a été plus ou moins altérée mais y ajouter l'ablation de la vie intérieure devient un suicide ou un assassinat selon qu'on agisse envers soi-même ou envers les autres.

J'en passe et j'en oublie. Il m'importe de révéler un handicap universel: SOI! C.G. Jung écrit, en substance, à quel point il est angoissant d'aller "dans le gouffre de son âme". Pourtant, ce travail reste indispensable pour se connaître: ses qualités, ses défauts, ses possibilités, ses limites; le moyen de s'articuler avec soi-même et les autres. Vivre équilibré quoi!

Surtout, surtout dire et répéter qu'il est naturel d'être effrayé du handicap, d'en éprouver une répulsion même. Dans "Handicap et société", le docteur Claude Veil écrit: "Au fond, tout un chacun a peur du handicap. C'est l'image de la souffrance, de la difformité, l'amorce de la mort" (p. 144).

Si j'ai su exprimer une partie de vérité, de moins la mienne, personne handicapée par une maladie et ayant appris à vivre avec et malgré elle, j'en serais contente.

Clémence Fournier
Montréal



Le problème est de vendre nos produits

On entend très souvent des gens dire que les Canadiens français sont une race de chialeux. Il y a certainement du vrai dans ces histoires. Ils passent pour se caler, se chicaner entre eux pour toutes sortes de raisons insignifiantes. Nos hommes de loi s'ingénient à faire de l'argent avec les gens riches et ça on peut leur dire en face et sans erreur.

Les hommes d'affaires anglais disent de nous: "Vous devriez faire comme nous, c'est-à-dire ouvrir des industries de toutes sortes." Cependant, il y a une chose à noter, c'est quand tu viens pour

vendre tes produits que tu l'a-perçois que tu n'es pas dans la "gang".

Pour vendre tes produits tu es obligé de vendre à meilleur marché, ce qui veut dire très souvent de bas salaires pour les ouvriers. Lesage a déjà dit dans les premiers temps de la révolution tranquille que les Canadiens français étaient venus trop tard dans l'industrie. Il en connaissait des affaires, lui, et même prétendait en connaître plus que les autres.

Les Canadiens français rempliraient la province de Québec s'ils avaient la certitude que leurs pro-

duits se vendraient au prix des autres. Comment voulez-vous, quand vous êtes un petit manufacturier, vendre meilleur marché qu'une grosse compagnie.

Ce problème a toujours existé pour nous les Canadiens français. Duplessis l'avait compris car ses députés disaient: "Si la petite manufacture ferme, vous allez crever de faim et notre gouvernement n'a pas d'argent pour vous faire vivre." Il n'y avait rien de plus vrai. Il se faisait dire par l'opposition que notre province était la plus taxée au Canada et ça je m'en souviens. J'aimerais moi voir une sorte d'or-

ganisation formée de gens qui s'engagent à acheter de nos produits en général et qui reçoivent quelque chose à la fin de l'année. Ceci briserait toutes les patentes des grosses compagnies de la race que tu voudras.

La survivance des Canadiens français sera assurée si la masse des ouvriers travaillent et ont de quoi manger et élever une famille qui n'est pas planifiée. Le patriotisme chez les Canadiens français n'existe pas comme auparavant.

Louis-Henri Tremblay
Québec

Salir la police est nuisible à la justice

Avec beaucoup de sympathie pour les felquistes qui ne reculaient pas devant le meurtre, Québec a sorti son enquête Keable pour salir toute la GRC avec quelques cas isolés durant la pire crise de notre histoire, le fédéral est en droit de lui rendre les coups.

Ce salissage de notre police qui commence, entraînera un manque de collaboration entre nos différents corps de police, une diminution de leur efficacité et une hausse des frais d'opération pour une police qui nous coûte déjà bien cher. Pour l'année 1980, la Sûreté du Québec nous coûtait en moyenne \$32.41 par habitant. La police municipale de Montréal \$109.41. Pour nos autres villes du Québec, elle variait de \$67 dans les villes de moins de 5.000 habitants, à \$82 pour celles de plus de 5.000. La GRC doit être un peu en bas de \$20. Excepté le Québec et l'Ontario, qui ont une police provinciale, les huit autres ont donné leur police à contrat à la GRC. Si Québec aime mieux payer plus cher pour avoir sa propre police que de la donner à contrat à la GRC, comme l'ont fait huit provinces qui trouvent qu'elles ont un meilleur service, à meilleur marché, et une meilleure col-

laboration, on ne voit pas pour quelle raison le fédéral devrait lui payer le surplus des coûts.

Montréal avec un taux de 14 pour 100 des crimes résolus, a le plus bas niveau d'efficacité au Canada. Montréal, avec 832 vols de banques l'année dernière, a le record de toute l'Amérique, 145 de plus que New York qui a quatre fois sa population et cinq fois plus de ces vols que Toronto.

Avec des lois comme notre 24 pour la protection des jeunes criminels, il est impossible pour la police de faire son travail. Prenez le cas d'un jeune de 16 ans à Montréal, arrêté 70 fois la même année pour des crimes de toutes sortes, y compris possession d'armes, et qui n'a pas fait deux semaines de prison. A chaque fois, le Comité de protection de la jeunesse donnait ordre de le relâcher. Un autre de 16 ans, arrêté pour tentative de meurtre avec un couteau, le CPJ donne ordre de le relâcher et de lui rendre son couteau. Il y a des jeunes qui peuvent voler une sacoche à tous les jours, s'ils sont pris une fois par semaine, le CPJ donnera ordre de les relâcher. Des voyous de 16 ou 17 ans violent une fille sous la

menace d'un couteau ou d'un revolver, menacent en plus de lui casser les jambes si elle parle, (moins de 10 pour 100 de ces cas sont rapportés à la police), s'ils sont arrêtés, le CPJ les fera relâcher. Il y a des familles où les grands ne travaillent plus, on fait voler les jeunes, 80 pour 100 des vols à Montréal sont commis par des moins de 18 ans, et la police a les mains barrées.

Avec des lois comme celle-là, la meilleure justice est d'être armés, et si le bandit qui se présente est armé, ne pas hésiter à tirer le premier.

Edmond Marcotte
Senneterre
Abitibi

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs, de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

SPÉCIAUX POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

RABAIS de 10% à 40% SUR LES PRODUITS: STAEDTLER-MARS KOH-I-NOOR Pelikan



THE EASTERN QUEBEC REGIONAL SCHOOL BOARD LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE EASTERN QUEBEC

OUVERTURE DES ÉCOLÉS SECONDAIRES SEPTEMBRE 1981

QUEBEC HIGH SCHOOL
945, avenue Belvédère
Québec, Qué.
G1S 3G2 Tél.: 683-1953

ÉCOLE RENAISSANCE
945, avenue Belvédère
Québec, Qué.
G1S 3G2 Tél.: 683-1953

ÉCOLE L'EAU-VIVE
179, Chauveau ouest
Neufchâtel, Qué.
G2C 1B2 Tél.: 843-5345

Les cours réguliers pour les étudiants du Secondaire I à V reprendront à 8h45, le mardi 8 septembre 1981. Les étudiants devront se présenter à 8h30 afin de s'assurer de leur classe respective.

L'inscription n'est pas encore complète et les étudiants qui n'ont pas suivi notre enseignement scolaire l'an dernier et qui ne sont pas encore inscrits, devront le faire immédiatement. Les élèves qui sont déjà inscrits et qui n'ont pas terminé le choix de leurs cours devront communiquer avec le Directeur aussitôt que possible. Les étudiants du Secondaire V, de l'année dernière, qui désirent retourner au Québec High School pour compléter leur C.E.S. (Certificat de fin d'Études Secondaire) pour 1981-82 devront communiquer avec le Directeur le plus vite possible.

Les autobus scolaires seront en opération le 8 septembre. Tout renseignement concernant le transport sera posté aux parents bientôt et pour de plus amples informations concernant ce service, veuillez communiquer avec madame Lavolette à 688-8730.

G.P. Jackson
Directeur des services de l'enseignement

LA COMMISSION SCOLAIRE GREATER QUEBEC THE GREATER QUEBEC SCHOOL BOARD

OUVERTURE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES SEPTEMBRE 1981

HOLLAND ELEMENTARY SCHOOL
940, Ernest-Gagnon
Québec, Qué. Tél.: 681-7705

STE. FOY ELEMENTARY SCHOOL
1240, avenue Green
Ste-Foy, Qué. Tél.: 651-4396

VALCARTIER ELEMENTARY SCHOOL
1746, boul. Valcartier
Valcartier, Qué. Tél.: 844-2233

PORTNEUF ELEMENTARY SCHOOL
rue St-François
Portneuf, Qué. Tél.: 286-6425

ÉCOLE NOUVELLE-VIE
1240, avenue Green
Ste-Foy, Qué. Tél.: 651-4396

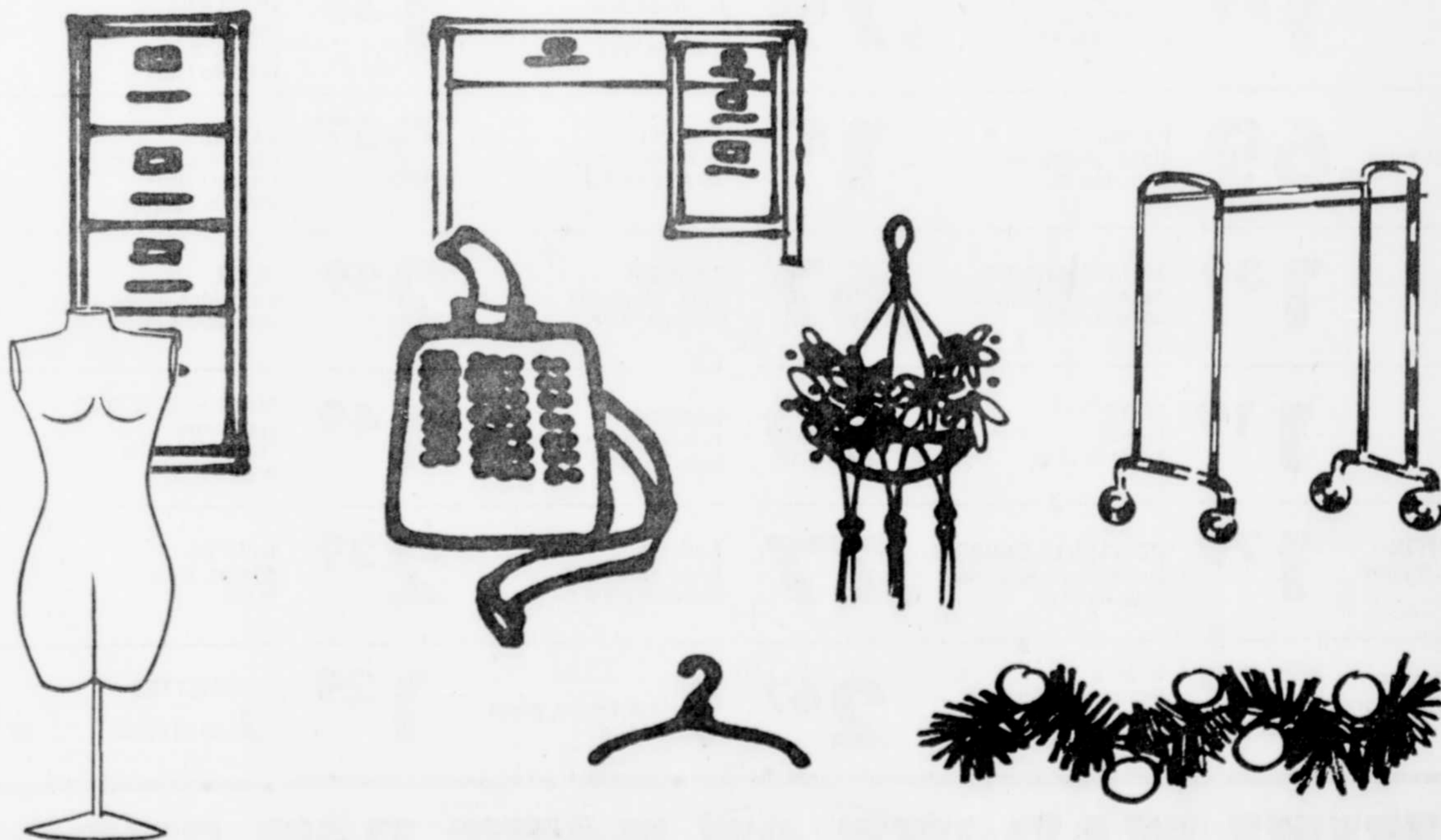
ÉCOLE L'EAU-VIVE
179, Chauveau ouest
Neufchâtel, Qué. Tél.: 843-5345

Les écoles élémentaires ouvriront le mardi 8 septembre 1981 pour une journée complète. Les autobus scolaires seront en opération et les cours débuteront à 8h45. Des informations concernant les trajets parcourus par les autobus seront envoyées bientôt par la poste aux parents. Pour de plus amples informations concernant le transport, veuillez communiquer avec madame Lavolette à 688-8730.

G.P. Jackson
Directeur des services de l'enseignement

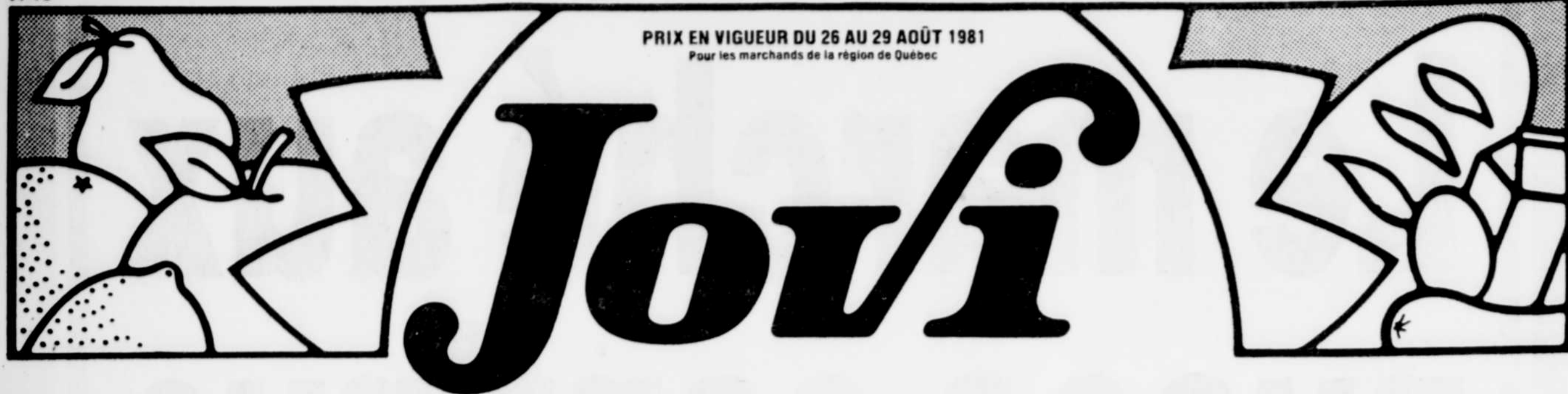
Le marché aux puces continue chez Daquet MAIL ST-ROCH 5e étage

Eh oui! Notre marché aux puces bat son plein, des milliers d'articles à vendre tels que: EQUIPEMENT DE MAGASIN, équipement de bureau, articles d'étalage, décorations de Noël, décors, chaises, etc.



C'est à ne pas manquer!

PRIX EN VIGUEUR DU 26 AU 29 AOÛT 1981
Pour les marchands de la région de Québec



NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS

LAITUE POMMÉE

Canada no 1
Produit du Québec
Grosueur: 18
chacune

.49

POULET SURGELÉ

Canada Catégorie A
5 lb et plus
la lb

1 08

OIGNONS JAUNES
Canada no 1
Produit du Québec
emb. 2 lb

.55

POIVRONS VERTS
Produit du Québec
la lb

.35

POMMES GRANNY SMITH
Canada de Fantaisie
Produit de l'Afrique du Sud
Grosueur: 138 la lb

.59

**BIFTECK OU RÔTI
POINTE DE SURLONGE**
Surgelé la lb

2 48

BOEUF HACHÉ
Ordinaire
la lb

1 78

PIZZA GARNIE
Zoom
8 pouces

1 58

**SAUCISSON
EN TRANCHES**
Laffeur
la lb

1 28

FROMAGE

Cheez Whiz de Kraft
bocal de 500 g

2 19

MAYONNAISE

Kraft
bocal de 750 ml

1 67

CAFÉ INSTANTANÉ

Chase & Sanborn
bocal de 10 oz

4 77

DÉTERSIF

pour la lessive, Bold ou Oxydol
boîte de 6 litres

3 69

THON PALE
en morceaux
Star-Kist
boîte 6 1/2 oz

1 29

SOUPES
saveurs assorties, Knorr
l'enveloppe

.89

**TABLETTES DE
CHOCOLAT**
choix de saveurs, Lowneys
emb. de 4 tablettes

1 29

PÂTÉ
de foie, Paris Pâté
boîte de 6 oz

.79

JUS
de raisin, Welch
bocal de 40 oz

1 99

PÂTE DE TOMATES
de fantaisie, Calinda
boîte de 13 oz

.79

CROQUADES
variété de saveurs, Neilson
emb. de 255 g

1 37

**NOURRITURE
POUR CHATS**
menu spécial,
Puss N' Boots
boîte de 1 kg

1 59

EAU
bassin de Vichy, St-Yorre
bouteille de 32 oz

.69

HARICOT
blanc, Thompson
emb. de 2 lb

1 87

POULET
désossé, Coquet
bocal de 400 g

2 57

SAVON
lotion douce, Jergens
Format bain
Emb. de 3 barres

1 09

CÉRÉALES
Money Comb, Post
boîte de 275 g

1 39

MAIS EN GRAINS
de fantaisie, Niblets
boîte de 12 oz

.67

SAUMON
Keta, Tea Rose
boîte de 16 oz

2 59

JAVEL
concentré, Javex
cont. de 3,6 litres

1 49

CÉRÉALES
Alpha bits, Post
boîte de 275 g

1 19

FÈVES
Puritan
bocal de 16 oz

.99

JAMBON
floconné, Maple Leaf
boîte de 184 g

1 49

MAXI-SERVIETTES
régulières,
Liberté Nouvelle
boîte de 12

1 29

MÉLANGE À MUFFIN
choix de saveurs, Quaker
boîte de 900 g

1 79

POINTES DE BROCOLI
surgelées, Fraservale
emb. de 10 oz

.77

LANGUE
de porc, Labonté
bocal de 205 g

2 29

CARTES
à jouer, Stag
le jeu

1 49

BEURRE D'ARACHIDE
croquant ou crémeux, York
bocal de 500 g

2 59

SAUCE
Geneviève chasseur,
Berrols
boîte de 12 oz

2 67

PAIN
de viande Roy All, Burns
boîte de 12 oz

1 29

ALLUMETTES
Jovi
boîte de 50 livrets

.44

LE MINI-MARCHÉ OÙ TOUT EST SUPER!

Services juridiques

La commission prise à partie par des avocats

par Marcel COLLARD

Plusieurs avocats criminalistes de la pratique privée, à Québec, pestent contre la Commission des services juridiques, lui reprochant notamment des coupures arbitraires des honoraires et certaines mesures de harcèlement.

Cette semaine, un criminaliste fort connu, Me Richard Grenier, a informé le juge Charles Cliche, en cour supérieure, qu'il refusait dorénavant de procéder à des admissions au niveau de l'enquête préliminaire parce que la commission n'acceptait pas de défrayer les frais de préparation.

La procédure avait été favorisée dans certaines réformes instaurées par le juge en chef François Tremblay, au début de l'année. Cette formule, désignée comme étant la "divulgaration de la preuve" permet aux deux parties d'activer le processus, mais surtout d'éviter le déplacement de nombreux témoins. Elle consiste, par exemple, à admettre verbalement certains éléments de la preuve, comme la propriété des objets volés, l'identification de certains faits, les circonstances et l'admissibilité d'une déclaration faite à la police afin de permettre au juge d'évaluer si l'accusation portée motivait l'in-

struction d'un procès, sans faire venir inutilement des témoins.

Coupures

En présence de plusieurs de ses confrères qui souscrivent aux mêmes récriminations, Me Grenier a confié au SOLEIL que la commission multipliait les coupures dans les honoraires pour la préparation d'une telle enquête, comme dans la préparation des procès, malgré qu'il lui fallut déjà intervenir auprès du ministre de la Justice pour obtenir le paiement des sommes retenues.

Harcèlement

Par ailleurs, les criminalistes ont remis au SOLEIL une lettre de Me Pierre Langevin, ancien vice-président de la Commission des services juridiques, adressée au directeur général des greffes en février dernier, l'informant qu'en raison du surcroît de travail et des déboursés importants que cela nécessitait, il n'était plus nécessaire d'expédier les procès-verbaux des procédures pour accompagner les factures relevant de mandats de l'aide juridique. Or, plusieurs avocats nous exhibent une liasse de comptes retournés par la commission, en leur réclamant des photocopies des procès-verbaux. Dans

un cas, un compte de plusieurs centaines de dollars a été retenu parce que la commission exigeait le procès-verbal d'une remise de la cause au lendemain, soit un montant de \$15 en honoraires. Cette avalanche de comptes retournés fut surtout notée au cours des derniers jours.

Dans sa lettre au directeur général des greffes, le vice-président de la commission avait pourtant écrit que le système informatique permettait de connaître les renseignements requis.

Paiements retardés

Des criminalistes croient que diverses exigences de la commission, comme l'obligation de faire parvenir les procès-verbaux, sont une technique pour retarder le paiement de leurs honoraires.

Mais il y a aussi les retards inexplicables. Les avocats parlent de sommes s'échelonnant entre \$10,000 et \$80,000 (la plupart des montants de \$20,000 à \$30,000) dues par la commission depuis plusieurs semaines. Selon l'entente, les factures sont payables dans les 45

jours, mais de nombreux comptes sont en souffrance depuis six mois, sans qu'ils ne portent intérêt, tel que prévu.

Les mandats de l'aide juridique constituent une part importante du volume des dossiers criminels puisque 90 pour 100 des causes sont assumées par des avocats de la pratique privée.

Les retards, nous a-t-on dit, causent de graves ennuis financiers à certains avocats. L'un d'eux a confié que son directeur de banque serait content de voir la nouvelle expliquant ses problèmes, dans LE SOLEIL. Un autre a ajouté qu'il montrerait l'article à son épouse pour qu'elle comprenne sa situation.

Les problèmes, signalent les avocats, sont ressentis avec plus d'acuité par les jeunes avocats, mais aussi par d'autres qui doivent supporter le crédit.

Commission des services juridiques

Le vice-président des services

juridiques, Me Denis Bouchard, a déclaré au SOLEIL, au cours d'un entretien téléphonique, que la coupe d'honoraires alloués à la préparation d'une enquête préliminaire, était attribuable à l'interprétation du comité des cotés, sans que des directives aient été édictées.

Il est normal, a-t-il dit, comme dans le cas des frais de préparation d'un procès, et selon les dispositions du décret adopté le 14 janvier dernier, que la commission vérifie si le procès a bel et bien été tenu ou si le prévenu a reconnu sa culpabilité avant.

Dans le cas de l'enquête préliminaire, où les parties ont procédé par admissions, Me Bouchard est d'avis que toute la discussion repose sur une question d'interprétation. La procédure, dite de "divulgaration de la preuve", peut correspondre à une renonciation à la tenue de l'enquête car les avocats admettent les éléments essentiels de l'accusation avant que le juge ait à décider si le prévenu doit être cité à procès.

A ce moment, les criminalistes peuvent se prévaloir du mécanisme

prévu pour obtenir une interprétation de la clause relative à la préparation, pouvant aller jusqu'au tribunal d'arbitrage présidé par le juge en chef de la cour provinciale.

Le principe premier du décret régissant les honoraires, a rappelé Me Bouchard, était d'allouer une juste rémunération pour le travail effectivement accompli.

Les retards

Le vice-président de la commission admet que pour différentes raisons, des comptes peuvent tarder à être payés, soit que le dossier soit jugé incomplet, ou qu'il faille obtenir les procès-verbaux, soit que la grève des postes ait influé ou pour diverses raisons administratives.

Cependant, il a donné l'assurance que la commission tentait de rattraper les retards et de régulariser la situation. Me Bouchard a ajouté que les comptes étaient traités par un ordinateur non programmé pour ajouter les intérêts encourus en même temps que le paiement des honoraires. Le calcul des intérêts est une opération distincte, mais la commission veut corriger cette lacune.

Un voyage de pêche mène en cour 4 policiers

LA TUQUE (d'après PC) — Quatre policiers de la Sûreté du Québec ont nié leur culpabilité, hier au palais de justice de La Tuque face à l'accusation de possession illégale de 401 dorés. Le caporal Lucien Hamel, directeur par intérim du poste de la SQ à La Tuque, de même que les agents Jean Hallé, André Aubert et Michel Beaudoin, avaient été interceptés par des fonctionnaires de la faune au retour d'un voyage de pêche en Haute-Mauricie, le 12 juin. L'enquêteur Hallé fait également face à une accusation d'entrave au travail d'un agent de la faune. Le juge Rosaire Lajoie, de la cour des sessions de la paix, a fixé l'enquête préliminaire des prévenus au 17 novembre. Pour le doré, les prises maximum sont de dix par pêcheur et pour les contrevenants à la loi, l'amende peut atteindre \$5,000.

MAINTENANT OUVERT



Les galeries de la capitale

GRAND

Agresseur et agressé au même hôpital

par Lucien LATULIPPE

Quelques incidents violents qui ont marqué le Festival du thon à Port-Daniel, en fin de semaine, ont eu des échos au palais de justice de New Carlisle, hier. Alexandre Duguay, de Gascons, a été accusé d'avoir déchargé une arme à feu. Il a été libéré sur parole avec certaines conditions et il devra de nouveau se présenter devant la cour, jeudi prochain. Selon l'enquête menée par le poste de la Sûreté du Québec à New Carlisle, une bagarre a éclaté, samedi soir, à l'extérieur du stade couvert de Port-Daniel. Mario Alain et Léonard Duguay, de Gascons, étaient en train de rosser Denis Alain, aussi de Gascons. Voyant que son ami était à se faire massacrer, Alexandre Duguay se serait rendu à son auto pour s'emparer d'un fusil 410 et il aurait fait feu. Mario Alain a été atteint à la hanche et il est hospitalisé à Chandler. Les médecins ont dû pratiquer une intervention chirurgicale pour retirer plusieurs plombs de grosseur 7½. Denis Alain a aussi dû être traité au même hôpital. Il a encaissé de nombreux coups de pied et de poing. Il portait des éraflures à la tête et par tout le corps. Les participants à cette échauffourée sont âgés de 20 à 25 ans. Une autre bagarre a éclaté au même endroit, le lendemain. Selon la police, cette fois, Marcel Duguay, frère de Léonard, impliqué la veille, et Noël Morin, également de Gascons, auraient rossé Jean-Paul Alain, frère de Denis Alain, battu samedi. Noël Morin est incarcéré pour bris de conditions. Il était en liberté provisoire. Yvon Roussy, de Gascons, qui était dans les parages de cette bagarre, a aussi été incarcéré pour la même raison, pour ne pas avoir respecté les engagements imposés par la cour. Jean-Paul Alain a subi une fracture de la mâchoire et il a encaissé de nombreux coups. Il a été traité à l'hôpital de Chandler. Me Robert Levesque, représentant du ministère de la Justice à New Carlisle, a les dossiers en main et il portera les accusations qui s'imposent, prochainement. Ce même procureur de la Couronne a aussi fait incarcérer Fabien Duguay, un autre citoyen de Gascons, pour bris de conditions accompagnant sa liberté provisoire. Duguay est soupçonné d'un délit de fuite qui a causé des dommages matériels élevés et qui est survenu vendredi. Il a été rejoint le lendemain.

PARCE QUE LES GRANDS Y SONT

- Addition-Elle • Akat • Aldo Boutique • Les Aliments Naturels de la Capitale • L'amour, cartes et cadeaux • Antel • Archer Fleuriste inc. • Arlington Sports • Artus • Astral Photo • Atlantique A & W • Restaurant A & W • Bag-it • La Baie • Banque de Montréal • Bar laitier de la capitale
- Les spécialités Bardou • Chez Béatrice • Bel-gaufre • Big Steel homme • Bijouterie Suisse inc. • Les Bijoutiers de Québec • Birks • Bogart • Bo-Jeans • Boucherie française de la capitale • Bovet Bowring • Brasserie de la capitale • Browns, la chaussure • Cactus • Carlain, coiffure et esthétique • La Carterie • Cartier • Centre du maquillage • Centre du rasoir fine lame • Le centre japonais de la photo • Champplain musique • Galerie Chantale • Charlee • Le Château • Chérie Chicago • Boutique Christian • Cinémas Unis • Chaussures Cité • Librairie Classic • J.M. Clément inc. • Coiffures Jacques Despars, dames & hommes • Au coin des petits • Commeneuf Comptoir Christian • Comptoir de cuisine • Le comptoir du colonel • Cooprix • Compucentre Croissant plus • D'Allaird's • Dalmys • G.H. Déchêne & Fils inc. • Décor 2000 • Les délicatesses Le Delli • D'Gala • Maison Diana • Direct film • Discus • Distribution aux consommateurs Doucet • Draperies signature • Eaton • Optique Elite • Emotions • Enchantée • Enjolie Évasions • Fairweather • Fannie • Fiducie prêt et revenu • Flormont/Florsheim • Jean-Paul Fortin Fredelle • Chaussures French • Voyages Frontenac • Fruits et noix du paradis • Galerie d'animaux de la capitale • La galerie du meuble • A. Gasco • Gazebo • Gigi • Boutique Edith Girard Harrison • Hobby Zouki • Images contemporaines • L'Imagitek • Innocence • Intrigue • Jacob Jérôme • Boutique jeune homme • Robert Laforce • Les magasins Laura Ashley Ltée • Laura Secord • Levi's 1850 • Lewis • Librairie Garneau • livres • Librairie Garneau • papeterie Liliane • Lippens • A. Lupin • Luvin • Maharaja de l'Inde • La maison du couteau • Malibou Meubles Marceau • Marie-Claire • Marie-Hélène • Marie-Luv • Méts chinois • Mil • Mille Uniforme Le monde des athlètes • Thérèse D. Morency inc. • Élégance internationale • Moule Naturalizer • Au naturel • Ooh la la • Boutique Orientale • P3 • Panda • Pantorama • David Paul, prêt-à-porter • Pegabo • Pennington • Les bijoutiers diamantaires Peoples • Les importations Perreault inc. • Le petit calumet • Phildar • Pingouin • La Pînotte • Pizzeria • Le prof tabac Pronuptia de Paris • Provigo • Radio Shack • Reitman's • Revue • Rioux • Le roi de la radio Romar • Le rouet métiers d'art • Les vêtements St-Lawrence inc. • Salon Six • Sam the record man • Sellakwe • Shirley K. maternity • Silhouette • Simard & Voyer • Simons, la maison • Singer Smart Set • La Snob • Stokes • Studio Caprice • Les sucreries de grand-maman • Suzy Shier Boutique du tailleur • Boutique T-Bec • Teleboutique Bell • Tip Top Tailors • Chaussures Trans-Canada • A.L. Van Houette • Vestiaire sportif • Au violon d'Ingres • Salon Vocelles • Woolco Boutique Yangtse • Chaussures «Yellow» • Zabé

la Baie EATON Woolco (BIENTÔT)

Voilier viking incendié par son capitaine

HALIFAX (d'après CP) — Le voyage du Liev Eriksson, une réplique de 19 mètres d'un ancien voilier viking, a pris fin samedi quand son équipage a abandonné le bâtiment après lui avoir mis le feu dans l'Atlantique, à environ 600 milles marins au nord-est de Saint-Jean, Terre-Neuve. Les quatre membres d'équipage, — identifiés comme Odd Bjerke et sa femme Patricia de Boise, Idaho; Roger Smith de Roseburg, Oregon; et Andrew MacIntyre de Sydney, Nouvelle-Ecosse — ont été secourus par le cargo Manchester Crusade. Le Liev Eriksson, qui avait quitté le port de Halifax le 8 août, se dirigeait vers l'île de Skye dans les Hébrides écossaises quand apparemment il a perdu son mat. Le capitaine Bjerke, dans la plus pure tradition viking, a donc décidé d'y mettre le feu.

Ville d'Anjou: Asselin écope de six mois

MONTREAL (PC) — Condamné en mai dernier à un jour de prison et à \$4,000 d'amende, l'ex-président des Entreprises Lafleur Limitée, Emile Asselin, qui s'était reconnu coupable de conspiration et de corruption, a vu hier sa sentence portée par la cour d'appel à six mois de prison. Il est d'autre part dispensé de verser une amende. Le 11 mai, devant le juge en chef Yves Mayrand, de la cour des sessions de la paix, Asselin s'était reconnu coupable d'avoir conspiré, entre 1965 et 1968, avec l'ex-maire Ernest Crépeault, de Ville d'Anjou, l'ex-urbaniste de cette même municipalité, Charles-Edouard Campeau, de même qu'avec Bernard Lamarre, Alphonse Couture, Max Gordon et Max Schuchmann et d'autres personnes, pour illégalement donner à Ernest Crépeault un bénéfice de quelque \$15,000, soit cinq pour cent d'une double transaction immobilière concernant la terre Defoy, sise à Ville d'Anjou, en vue de l'adoption de règlements municipaux visant l'expropriation du terrain en cause. Toujours dans cette même affaire, Asselin avait reconnu avoir versé à Crépeault des pots-de-vin totaux \$225,000, d'où les accusations de corruption. Pour chacun de ces chefs d'accusation, Asselin avait d'abord écopé d'une journée de prison à être purgée concurrentement, tandis que les amendes s'élevaient à \$1,000 pour chacune des fautes, le tout à être payé dans des délais variant entre 12 et 36 mois. Par ailleurs, le juge Mayrand lui avait décerné une "sentence suspendue", avec ordonnance de probation de 36 mois, après que l'accusé se fut reconnu également coupable d'avoir conspiré avec Crépeault, Campeau, Lamarre et Gordon pour qu'on se partage un bénéfice pécuniaire de quelque \$30,000, en vue de la modification d'un règlement de zonage et l'émission d'un permis relativement à l'achat d'un terrain, par Shell Canada. En imposant la nouvelle sentence, les juges Montgomery, Beaugard et McCarthy expliquent que la peine imposée en première instance est insuffisante et non appropriée quant au montant et aux ordonnances de probation. Les trois magistrats opinent que la cour des sessions a accordé une trop grande importance au fait que la Couronne a attendu jusqu'en 1978 pour porter plainte concernant des événements survenus entre 1965 et 1968.

Un employé de Beauce Carnaval électrocuté

par Lucien LATULIPPE

Un employé de Beauce Carnaval a été électrocuté, hier soir, sur les terrains d'Expo-Québec. Il s'agit de M. Mario Perreault, âgé de 27 ans, de Vallée-Jonction.

Saint-François-d'Assise où des médecins ont tenté de le ranimer. La dépouille mortelle a été transportée à la morgue provinciale où l'enquête du coroner a été ouverte, ce matin.

Selon les explications d'un expert fournies au sergent-détective Paul Gingras, M. Perreault aurait mis le courant électrique sur le manège et, en prenant en main le fil pour fixer la prise

en terre, il a été électrocuté. Il aurait dû poser la prise en terre avant de mettre le courant sur le manège.

Il y a exactement deux mois, soit le 26 juin, le Colisée avait été le théâtre d'un autre accident mortel de travail. Michel Carrier, âgé de 40 ans, du 2819 rue Dauphine, à Charlesbourg, avait été écrasé sous un chariot motorisé qui s'était renversé sur lui.

Cautionnement refusé aux frères Desjardins

par Lucien LATULIPPE

Tout cautionnement a été refusé aux frères Charles et Henri Desjardins, âgés de 32 et 33 ans, de Saint-Paul-de-la-Croix, municipalité située au sud de L'Isle-Verte, dans la circonscription de Rivière-du-Loup.

Charles Desjardins est accusé de tentative de meurtre et de possession d'une arme dans un dessein dangereux.

Seul ce dernier chef d'accusation a été porté contre Henri Desjardins.

Les deux accusés ont comparu devant le juge Gilles Lahaye et leur enquête préliminaire a été fixée au 31 du mois courant. Me André Rompré est

l'avocat de la Couronne dans cette cause qui aura lieu au palais de justice de Rivière-du-Loup.

Ces accusations font suite aux incidents qui se sont déroulés à Saint-Modeste, jeudi dernier. Expulsés d'un bar, les frères Desjardins sont revenus avec une scie mécanique fonctionnant à plein régime et ils sont rentrés dans l'établissement, y causant quelques dommages.

Les clients ont pris peur. Quelques-uns sont même sortis par la fenêtre de la salle de bain, craignant un mauvais parti.

C'est M. Fernando Martin, âgé de 30 ans, qui aurait subi le traitement de la scie. Il a été blessé aux jambes, mais son état n'a rien d'inquiétant. Il est hospitalisé à Rivière-du-Loup.

Le mauvais temps retarde la traversée de Michael Schultz

FROBISHER BAY, T.-N.-O. (d'après PC) — Le mauvais temps a retardé la traversée de Michael Schultz avec son planeur motorisé, mais le pilote en profite pour se familiariser avec le Nord canadien à Frobisher Bay.

"Regardez par la fenêtre, c'est vraiment mauvais", a dit Schultz hier dans une entrevue téléphonique. "Il n'y a aucune possibilité de voler. Il pleut, il y a du brouillard et le plafond nuageux est bas."

Pendant qu'il attend que le ciel se dégage, le pilote rencontre beaucoup de gens à l'aéroport de Frobisher Bay, discute d'avion et de température et visite les alentours.

L'aviateur de 34 ans a entrepris un périple de 8,000 kilomètres en planeur motorisé de Québec à Hambourg, en Allemagne où il habite.

Les deux premières étapes du voyage, qu'il prévoyait faire en 14 jours, se sont déroulées comme prévu. Il est parti de Québec pour Fort Chimo, où le mauvais temps l'a cloué au sol pour trois jours. Il est

arrivé à Frobisher Bay dimanche soir et il ne croit pas pouvoir s'envoler avant aujourd'hui, toujours à cause du mauvais temps.

Sa prochaine étape est Godtharab, au Groenland, à une distance de 480 milles marins.

Retrouvez
VOTRE SVELTESSE
d'antan en quelques
semaines
seulement!



Allez-vous continuer de vous décourager chaque fois que vous montez sur la balance?

Pourquoi ne pas commencer dès aujourd'hui à remédier à la situation?

En suivant notre unique "PROGRAMME PERSONNALISÉ", vous pouvez perdre **10, 20, 40** ou même **60 livres** en quelques semaines seulement — sans régimes éphémères, pilules ou exercices ardu.

Notre équipe d'infirmières et de nutritionnistes ont aidé des milliers de Canadiens à atteindre leur poids idéal. Le programme d'entretien efficace que nous leur avons conseillé les aide à ne pas reprendre le poids perdu.

APPELÉZ-NOUS AUJOURD'HUI ET NOUS VOUS EXPLIQUERONS COMMENT RETROUVER VOTRE SVELTESSE D'ANTAN RAPIDEMENT, FACILEMENT ET EN TOUTE SÉCURITÉ. CONSULTATION GRATUITE.

MAINTENANT 2 CLINIQUES

COMPLEXE CENTRE-VILLE STE-FOY
2600, boul. Laurier **659-4596**
(près du Studio Entrain)

580, Grande-Allée est
Québec, suite 590

Tél.: **525-5137**

De 8h à 19h du lundi au vendredi
MASTER CHARGE / VISA



CLINIQUE DE CONTROLE DE POIDS PERMANENT

MONTREAL - TORONTO - HALIFAX - WINNIPEG - REGINA

STEINBERG

Attention... BOUM!

Feuilletez encore quelques pages et vous trouverez un boum de super-spéciaux incroyables pour saluer votre rentrée.

Un cahier publicitaire rempli d'aubaines fracassantes qui seront sûrement appréciées de votre budget.

Attention...Boum! C'est la rentrée chez Steinberg du 26 août au 1er septembre.

la Baie Galeries de la Capitale

Une brillante rentrée...

C'est la fête des petits avec l'Atelier-théâtre Les Mains et toutes nos activités!

Le retour en classe, à la Baie, ça se fête! Voilà pourquoi nous avons prévu une foule d'activités, à l'intention toute spéciale des petits. Ils pourront assister à un spectacle de marionnettes, participer à un atelier, il y aura des clowns, des ballons et des concours! Ce sera une fête pour tous les petits... et pour les grands aussi!

L'atelier-théâtre Les Mains présente "Le vieil arbre" et "Frédéric"

Deux spectacles de marionnettes, conçus spécialement pour les petits et auxquels ils peuvent participer. "Le vieil arbre" raconte sa jeunesse et la grande fête qui eut lieu alors. "Frédéric et les habitants de la drôle de planète" est l'histoire d'un petit garçon qui voyage dans l'espace.

Voici l'horaire des spectacles:
Le mercredi 26 août: **Le vieil arbre**, à 10h, 13h et 15h.
Le jeudi 27 août: **Frédéric**, à 10h, 13h, 15h et 18h30.
Le vendredi 28 août: **Le vieil arbre**, à 10h, 13h, 15h et 18h30.
Le samedi 29 août: **Frédéric**, à 10h, 13h et 15h.

Chaque spectacle dure environ 50 minutes et est suivi d'un atelier où les enfants fabriquent leur propre marionnette. De plus, il y aura un concours pour les enfants qui participent aux ateliers. Un gagnant sera choisi à chaque spectacle. Il y aura une semi-finale à la fin de chaque journée et enfin, le samedi 29 août à 15h, une grande finale. Un comité sera créé afin de déterminer les gagnants. La limite d'âge pour participer à ce concours est de 14 ans.

Il y aura 14 prix en tout: le premier prix est un magnétophone Baycrest HB411 (valant 54,95); les 13 autres prix consistent chacun en un certificat-cadeau la Baie de \$20 chacun.

Participez au Concours de la rentrée!

Participez aussi souvent que vous le voulez et vous pourriez vous mériter l'un de nos magnifiques prix! Aucun achat requis. Il suffit de remplir le billet de participation, que vous trouverez au rayon des vêtements pour enfants, et de le déposer dans l'une des boîtes prévues à cette fin. Il y a 5 prix en tout, soit: une chaîne stéréo Yoxi 4262 (valant 269,95); une garde-robe pour fille (valant 200,00); une garde-robe pour garçon (valant 200,00); 2 appareils radio AM/FM Baycrest HB413 avec magnétophone à cassettes intégré, gracieusement (valant 149,95 chacun). Pour les règlements du concours, veuillez consulter le billet de participation. Le concours se termine le 12 septembre 1981, à l'heure de fermeture des magasins. La limite d'âge pour participer est de 12 ans. Bonne chance!

Du plaisir, des ballons et des primes!

- *Boum! Boum! Le premier dans le magasin et celui des ballons à tous les enfants.
- *Prime avec achat:
 - à l'achat d'un sac Souffleur pour les enfants, un ballon en prime, un sac Souffleur (100 seulement);
 - à l'achat d'un sac Souffleur pour les garçons, un ballon en prime, un sac Souffleur (100 seulement);
 - à l'achat de tout vêtement pour fille (à partir de 11,95), un ballon en prime, un ensemble de vêtements "Inkbar" (75 seulement);
 - à l'achat de tout article du rayon pour bébé, un ballon en prime, un ensemble de vêtements pour bébé.

La Baie, Galeries de la Capitale seulement!

Votre entière satisfaction... nous la garantissons!

Chicoutimi et Québec, un à mer, 9h-30 à 17h30, ou ven. 9h-30 à 21h, sam. 9h à 17h.

La Capitale à Québec 627-6932 (ou 627-8922) • Place du Royume à Chicoutimi 545-3160



justice
par
Marcel COLLARD

Le juge Cliche "nettoierait" la rue Saint-Jean

Le juge Charles Cliche exécute, cette semaine, ce qu'il appelle le "nettoyage de la rue Saint-Jean", à Québec.

A plusieurs prévenus arrêtés pour trafic, la plupart du temps pour leur négoce avec des agents doubles de la police, le juge a ordonné de ne pas "remettre les pieds sur la rue Saint-Jean", comme condition de leur remise en liberté en attendant l'issue des procédures.

Cautionnement de \$10,000

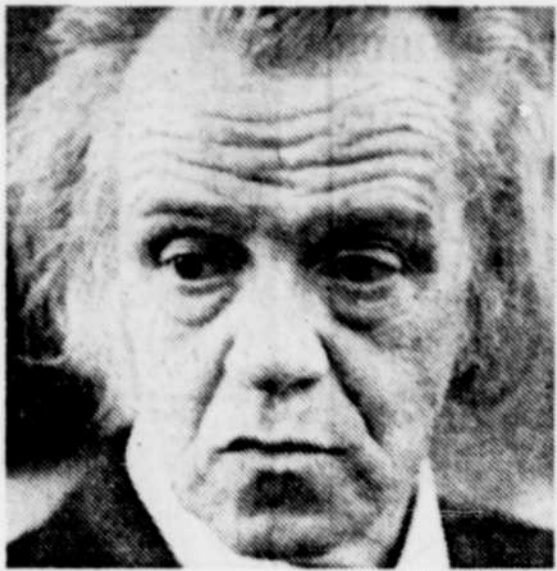
Deux hommes demeurant sur la rue Chanoine-Scott, à Sainte-Foy, ont été accusés de possession dans un but de trafic de haschisch, soit 40 grammes, le 19 août.

Outre l'obligation de se rapporter à la Gendarmerie royale deux fois par semaine et d'aviser les enquêteurs de tout changement d'adresse, l'un a dû souscrire un cautionnement de \$10,000 par une personne solvable pour recouvrer sa liberté. Le deuxième avait déjà bénéficié d'un cautionnement lors de sa comparution.

L'enquête préliminaire a été fixée au 7 décembre.

Cocaïne

Me Jean Beupré a recommandé au juge Cliche d'exiger un cautionnement de \$3,000, par une personne solvable et d'ordonner à Jean Gauthier, 27 ans, de la rue Larue, à Courville, de se rapporter à la GRC à tous les 15 jours, à la



Le juge Charles Cliche entreprend "un nettoyage de la rue Saint-Jean".

suite d'une accusation de trafic de 14 grammes de cocaïne et de marijuana, le 24 août.

L'enquête préliminaire a été fixée au 1er décembre.

Individu de Gaspé accusé de tentative de meurtre

par Lucien LATULIPPE

Une accusation de tentative de meurtre pèse sur Michel Lortie, âgé de 24 ans, de Gaspé. Le prévenu a aussi été accusé d'avoir utilisé une arme à feu dans un dessein dangereux, de tapage à l'hôpital de Gaspé et de voie de fait simple sur l'agent Paul Gagné, de la Sûreté du Québec.

Devant le juge Alexandre Lesage, le jeune homme a opté pour un procès devant jury et son enquête préliminaire a été fixée au 6 octobre. Il a été libéré sous plusieurs conditions. Me Guy Leclerc est son avocat.

Ces accusations font suite à des incidents survenus le 18 août, dans un hôtel de Gaspé. Deux agents de l'escouade moralité-alcool de la Sûreté du Québec à Chandler sont intervenus dans une altercation. L'agent Laurent Parent a été blessé et son compagnon l'a conduit à l'hôpital de Gaspé.

Lortie qui avait aussi été blessé s'est amené à son tour à l'hôpital. Il aurait réussi à s'emparer du revolver d'un policier et, comme il s'appretait à faire feu en direction de l'agent Laurent Parent, d'autres agents qui arrivaient au même moment ont bousculé le tireur et le coup de feu s'est logé dans le plancher.

Caution refusée

Les frères Marcel et Jean-Bernard Nicolas, âgés de 24 et 25 ans, de Grande-Rivière, en Gaspésie, se sont vu de nouveau refuser tout cau-

tionnement par le juge Alexandre Lesage, au palais de justice de Percé. Leur avocat est Me Lucien Grenier, de New Carlisle.

Détenus depuis le 10 juillet dernier, les deux accusés ont été envoyés aux assises pour y subir leur procès. Leur liberté provisoire leur a également été refusée par le juge Marc Roy et par le juge Georges Chassé.

Deux accusations de possession de drogue dans le but de trafic pèsent sur Marcel Nicolas.

Le ministère de la Justice, par son représentant à Percé, Me Jean-Paul Decoste, accuse Jean-Bernard Nicolas de trafic de drogue (trois chefs) et de possession de drogue dans le but de trafic (un chef). Il l'accuse aussi d'incendie criminel dans une maison de Grande-Rivière.

Aux assises

François Després, âgé de 22 ans, de Laval, en banlieue de Montréal, a aussi été envoyé aux assises pour y subir son procès sous l'accusation de vol qualifié. Comme il bénéficiait d'une libération conditionnelle, tout cautionnement lui a été refusé par le juge Alexandre Lesage.

Selon l'accusation portée par Me Decoste, Després aurait volé \$1,800 à la Caisse populaire de Gaspé, le 6 juillet dernier, vers 14h, alors qu'il était en possession d'une arme offensive. Il fut arrêté peu de temps après et Me Pierre Roy, de Chandler, est son avocat.

J'aime bien mieux la rentrée des classes à Place Fleur de Lys

J'aime bien mieux la rentrée des classes à place fleur de lys
J'aime bien mieux la rentrée des classes

AUTOMOBILES D'ANTAN
CRAVEN
LA FONDATION CRAVEN
du 26 août au 5 septembre

J'aime bien mieux Place Fleur de Lys

MON CENTRE

Élegant aspect suède dans les coordonnés
100% polyester - Jade, bourgogne, bleu

Veston	10-18	\$62.00
Jupe	10-18	\$40.00
Pantalons	10-18	\$40.00
Chasuble (jumper)	10-16	\$56.00
Gilet	P.M.G	\$42.00

Les blouses et chandails assortis sont aussi disponibles

D'Albaud's
pour la femme d'aujourd'hui

Centre d'Achats-Place Ste-Foy
481, rue St-Joseph est
Place Québec
La Place du Royaume-Chicoutimi
Les Galeries de la Capitale

LES MEILLEURS prix! LE MEILLEUR choix! LES MEILLEURES marques!

Grand solde du Monde des Athlètes pour le retour en classe

Solde 12.90

SPARX

Chaussures de basketball Sparx. Formidables chaussures de court tout usage en modèles hauts ou bas. Empeigne en toile blanche ou noire. Hommes, dames, jeunes, 1-12. Prix cour. jusqu'à \$18.99

Solde 19.90

NIKE

Nike All Court & Bruin. Fabriquées selon les exigences des champions! Chaussures de court tout usage; empeigne en toile blanche. Hommes, dames et jeunes, 1-13. Prix cour. jusqu'à \$25.99

Solde 28.

NIKE

Nike Oceania. Légères chaussures d'entraînement; empeigne en nylon renforcé de suède. Support de cambure en spenco latex. Hommes 7-12, marine; dames 5-10, bleu ou beige. Prix cour. \$33.99

Vêtements molletonnés mode

Solde Au choix

Vêtements de qualité fabriqués au Canada. Tout un choix de tons à la mode, de même que le gris traditionnel. Mélanges d'acrylique ou polyester-coton-rayonne. Shorts ou hauts; Prix cour. de \$16.99 à \$29.99

15. 18. 22. 25.

Chemises de football

Solde 12.90

Quelle équipe! Les couleurs de toutes vos équipes préférées de la LNF et de la LCF; manufacturiers canadiens réputés. Coton-polyester. Jupes et hommes, TP à TG. Prix cour. \$15.99 et \$16.99

Offre spéciale

4.90
une valeur de \$15

Exact! — seulement 4.90 avec tout achat. Sacs de sports en nylon; argent/gris; garniture verte; marque réputée. Limite d'un sac par achat. L'offre prend fin le samedi 5 septembre 1981 ou à l'épuisement des stocks (environ 120 par magasin).

LE MONDE DES ATHLETES

LES SPÉCIALISTES CANADIENS DE LA CHAUSSURE ATHLÉTIQUE

Place Fleur de Lys
Les Galeries de la Capitale
Place Sainte-Foy
Québec

La section "corruption et malversation" tient les municipalités au pas



LE CRIME ECONOMIQUE
par Michel TRUCHON



Le Soleil, Gilles Lafond

Ce ne sont pas les documents qui manquent, dans les dossiers impliquant les villes et autres cas de corruption et de malversation.

Ce sont surtout les villes et les municipalités qui sont la principale cible de la section "corruption et malversation" de l'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec.

Parmi ces municipalités, on remarque les noms de Sainte-Foy, Rimouski, Rivière-du-Loup, Tadoussac...

"Les enquêtes qu'on a faites ont certainement servi à assainir le climat des municipalités", commente le sergent Linteau. "Maintenant, ils nous connaissent et ils savent que nous fonctionnons..."

Depuis 1975, année de création de l'escouade des crimes économiques, une quarantaine de municipalités ont goûté à l'efficacité des enquêteurs de la SQ.

Au nombre des personnes accusées, des maires, des secrétaires-trésoriers, des ingénieurs municipaux, des conseillers, des em-

ployés de secrétariat et autres.

Les infractions au code pénal, classées sous la rubrique "abus de confiance", sont très variées même si elles ont toutes trait à la corruption: fraude envers le gouvernement; souscription à une caisse électorale en contrepartie d'un contrat avec le gouvernement; trafic d'influence ou commerce d'une nomination à une charge; actes de corruption dans les affaires municipales (pots-de-vin).

Malversation

Les délits relatifs à l'exercice d'une charge, d'un mandat visant à frauder son employeur, un organisme gouvernemental ou un syndicat ouvrier ou l'un de ses membres, sont également des offenses criminelles relevant des enquêteurs des crimes économiques.

A ce titre, ils sont appelés à se pencher sur les vols de temps, les vols de matériel, la fraude sur les notes de frais, le vol d'objets nantis (biens garantissant une créance en vertu d'un contrat), l'abus de confiance par un fiduciaire, l'escroquerie envers les organismes gouvernementaux, les commissions secrètes communément appelées pots-de-vin, les détournements de fonds et les crimes par ordinateur.

"Nous ne sommes pas capables de dire combien cela peut coûter au public", dit le sergent Léo Linteau.

Dans les moeurs

Toujours est-il que ce public n'est pas tellement porté à dénoncer les cas de corruption et de malversation. Comme si ces pratiques étaient chose normale.

C'est presque passé dans les moeurs de verser une commission à un homme politique ou à un fonctionnaire pour obtenir une faveur ou... tout simplement un contrat auquel on est en droit de s'attendre en toute bonne foi.

Les policiers de l'escouade des crimes économiques en voient de toutes les couleurs et parfois ils en restent estomaqués.

A tel point qu'il peut leur arriver de décider de ne pas entreprendre de procédures contre certains coupables, tellement leur bonne foi est évidente. "Pour certains, cela fait tellement partie des coutumes qu'il est impossible pour eux de concevoir une

transaction avec un représentant de l'Etat sans graissage de patte", note un policier. C'est le cas chez certains Européens qui n'ont aucune espèce d'hésitation à offrir de l'argent aux fonctionnaires chargés de leur dossier, notamment du côté de l'immigration.

Et un autre policier de souligner l'exemple de ce représentant du gouvernement canadien qui a respecté le folklore étranger et offert une somme considérable à un de ses confrères européen pour qu'une offre concernant un réacteur nucléaire soit prise en considération!

Demain: Valeurs mobilières et immobilières.



Le Soleil, Gilles Lafond

Le patron de la brigade des crimes économiques à Québec, le lieutenant Jean-Paul Perron.

La police serait manipulée (Masse)

MONTREAL (PC) — Dans un mémoire de 117 pages transmis au premier ministre René Lévesque, l'ancien président de la Fraternité des policiers de la CUM, M. Gilles Masse, affirme que "la police est manipulée par les politiciens".

M. Masse, qui a quitté la direction plus tôt cet été lors d'une réunion houleuse de la fraternité, estime qu'il a échoué dans sa tentative d'améliorer le service de police parce que, sous son égide, l'organisme "a outrepassé les responsabilités historiquement dévolues à un syndicat".

"Nous vivons ce qu'il y a de plus laid dans notre société, nous les gars de la base. C'est nous qu'on met sur les coups durs", écrit M. Masse, selon qui la direction métropolitaine est in-

capable de comprendre ce que doit être un corps policier en 1981.

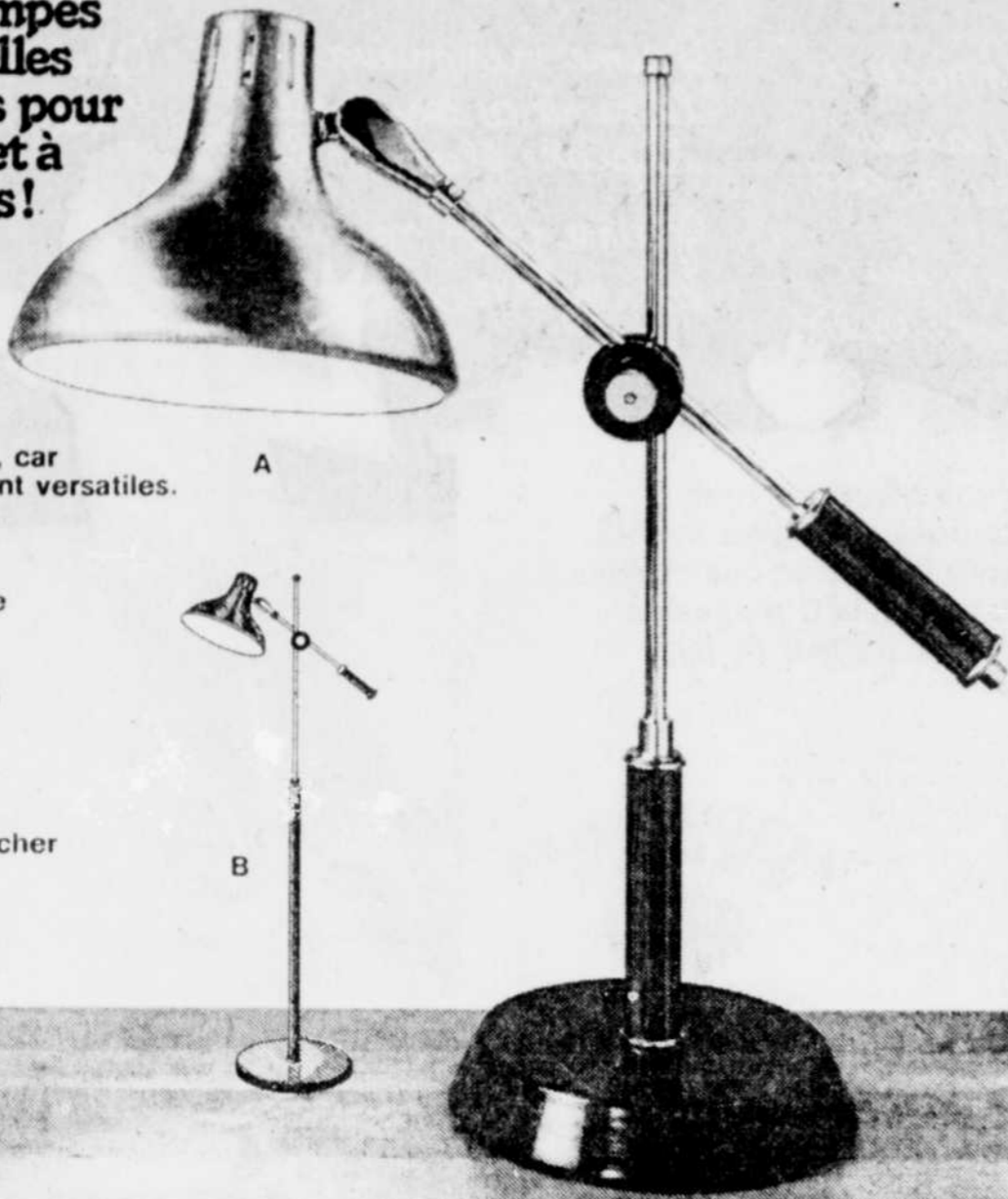
Citant les litiges entre les divers paires de responsabilité, le policier se demande: "Comment voulez-vous mettre de l'ordre dans la maison alors que les dirigeants s'entre-tuent? Comment voulez-vous régler les problèmes quand le maire (Jean Corbeil d'Anjou) affirme qu'il faut casser la police pour la mettre au pas? Comment évoluer quand la police de Montréal est dirigée par des militaires qui ne peuvent accepter aucune question?"

Par ailleurs, la fraternité a annoncé hier que M. Claude Fleurent avait été élu par une forte majorité à la présidence, à la suite d'un vote auquel ont participé 4,482 membres, soit 94 pour 100 de l'effectif.

boiteau lumineux *Embellit la lumière*

Voici les lampes directionnelles si pratiques pour l'étudiant, et à peu de frais!

Avec ces lampes de style moderne, de métal au fini blanc, beige ou doré, vous pourrez diriger la lumière là où elle compte, car elles sont tellement versatiles. Ampoules en sus.



A-63461
Lampe de table
SPECIAL \$36⁹⁵

B-129205
Lampe de plancher
SPECIAL \$44⁹⁵

1295 ouest, boul. Charest, Québec, tél.: 683-2271
Les Galeries Chagnon, Lévis, tél.: 837-5135

De chics aubaines

Complets 3 pièces à fines rayures

119⁹⁹

complets valant jusqu'à \$185

Quelles chics aubaines pour l'homme Big Steel: les plus nouveaux complets à rayures. Coupe européenne classique en tons de charbon, marine ou gris, à rayures fines ou moyennes.

Chemises habillées

Faites spécialement pour l'homme Big Steel! Modèles et coupes sensationnels à prix d'aubaine. En tons de blanc, argent, havane, ivoire, poudre et bourgogne.

15⁹⁹

chemises valant jusqu'à \$24

Pantalons en flanelle de laine pure

Tres beaux pantalons: choix de modèles plissés ou ordinaires. En gris, marine, brun, charbon ou noir. 28-36.

29⁹⁹

pantalons valant jusqu'à \$40

Ne manquez notre grande ouverture cette semaine aux Galeries de la Capitale.



BIG STEEL HOMME

Place Laurier, Place Fleur de Lys

Demain matin débutera la 70e édition d'Expo-Québec

C'est demain matin, dès 9h, que débutera la 70e Exposition provinciale de Québec et puisque cette exposition est d'abord agricole, c'est le jugement des bouvillons et des agneaux de marché, au Pavillon de la jeunesse, qui donnera le coup d'envoi.

Ce n'est cependant que deux heures plus tard, soit à 11h que les manèges, les kiosques et tout le "bataclan" seront accessibles au public. Quant à l'ouverture officielle, présidée par le ministre des Communications du Québec, M. Jean-François Bertrand, elle ne se

déroulera qu'à 16h30, au deuxième étage du Colisée. Le maire de la ville, M. Jean Pelletier, et le ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne, compléteront le trio d'honneur à cette cérémonie. Déjà, la série de "pré-inaugurations" a débuté et c'est ainsi

qu'hier midi, les journalistes étaient conviés à la présentation du kiosque de la ville de Québec à Expo-Québec, un kiosque qui portera essentiellement sur les aménagements et les grands projets sur les berges de la rivière Saint-Charles. Ce soir, probablement au moment où vous lisez ces lignes, M. Pierre Bussières, ministre d'Etat aux finances, préside l'avant-première de l'ouverture du pavillon du gouvernement du Canada, une superbe grosse tente de toile blanche située au sud du Pavillon des congrès et dans laquelle on a regroupé tous les services offerts par le gouvernement fédéral.

La 70e Exposition provinciale de Québec se déroulera jusqu'au 7 septembre et le prix d'entrée est de \$3 pour tous les visiteurs âgés de plus de 6 ans et de moins de 65 ans.



pierre champagne

L'éphéméride du SOLEIL

L'an dernier: Les frères Stastny, Peter et Anton, demandent l'asile politique à l'ambassade du Canada de Vienne.

Il y a 10 ans: Les carrières Martineau et Deschambault Inc. de Saint-Marc-des-Carrières dans le comté de Portneuf ont mis à pied plus de 150 employés à la suite de la suspension de toute production dans le domaine de la pierre de granit.

Il y a 20 ans: Lesage fait part de l'excellence du crédit de la province de Québec. Le déficit du budget n'est que de \$108 millions et

on en prévoyait un de \$113 millions.

Il y a 30 ans: Les membres de la commission d'enquête sur la chute du pont Duplessis à Trois-Rivières prêtent serment. Il s'agit du juge René Lippé, du juge Edouard Tellier et du lieutenant-colonel Lucien Dansereau.

Il y a 40 ans: Les Allemands sont expulsés de l'Iran mais s'emparent de la ville russe de Dniepropetrovsk.

Il y a 50 ans: après révision, la majorité de Maurice Duplessis, jeune député de Trois-Rivières, est de 41 voix.

Gardien-chef au Palais du commerce depuis quatre ans

Même s'il n'a que 64 ans, Paul-Emile Lebel est à sa retraite depuis déjà une dizaine d'années. Durant l'Exposition de Québec, il est le gardien-chef du Palais du commerce. Durant l'année, il lui arrive d'agir comme barman lors de certaines réceptions qui se tiennent dans le grand salon de la brasserie Molson.

Debout devant la grande porte de cet immense entrepôt qui sert, durant l'hiver, à stationner les chars allégoriques du Carnaval de Québec, Paul-Emile Lebel doit voir à tout. Il ne se passe pas trente secondes sans que quelqu'un vienne lui demander une clef, un conseil, une ampoule électrique, un bout de corde, un numéro de téléphone, la liste des exposants, les panneaux d'un kiosque, etc.

Paul-Emile Lebel est gardien du Palais du commerce depuis maintenant quatre ans. Il commence à travailler à l'expo quelques jours avant l'ouverture officielle pour aider à l'installation des différents kiosques. Il finit aussi quelques jours plus tard, quand tous les exposants ont quitté les lieux et qu'un dernier ménage a été fait.

Durant le temps de la foire proprement dite, il dirige une équipe

de 16 personnes, huit femmes et huit hommes, qui font le ménage durant toute la journée à travers les allées du Palais du commerce. "Vous devriez voir le nombre de papiers que l'on ramasse ici tous les jours, dit-il, c'est incroyable."

C'est incroyable, peut-être, mais ce n'est pas difficile à croire pour un habitué d'Expo-Québec. Il n'y a pas un seul kiosque dans le Palais du commerce qui n'offre pas sa littérature à tous les passants. Tant et si bien qu'après en avoir fait le tour, vous en avez plein les bras... et il y en a plein le plancher.

Pendant l'entrevue, une cantine motorisée vient faire sa tournée dans le Palais du commerce. "Paul" s'excuse, me quitte, fait quelques pas vers la droite et actionne une sirène pour avertir tous les ouvriers que le restaurateur ambulancier est à la porte. Lorsqu'il revient, il s'adresse d'abord à une dame qui se cherche un emploi durant l'expo. Elle ne lui a rien demandé et elle ne le regardait même pas mais le bonhomme a l'oeil exercé. Il l'avait deviné. "Si vous vous cherchez de l'ouvrage, madame, il faut vous adresser au centre de la main-d'oeuvre qui a un kiosque juste ici à côté." La qua-



M. Paul-Emile Lebel, gardien-chef du Palais du commerce.

dragonaire repart le sourire aux lèvres.

"Ceux qui se cherchent de l'ouvrage, dit-il en se retournant vers moi, on le reconnaît du premier coup d'oeil. On en rencontre plusieurs dizaines tous les jours."

Et les yeux rieurs sous ses grandes lunettes, Paul-Emile Lebel continue à rendre service à tout le monde avec un beau sourire. Une retraite bien remplie.

Les gens l'appellent Maurice mais son prénom est Augustin

"Maurice" est sans doute un des bonhommes les plus connus sur les terrains de l'Exposition de Québec depuis une quinzaine d'années. Il ne peut pas faire deux pas sans que quelqu'un ne lui envoie la main en lui disant: "Salut Maurice".

Le plus curieux c'est que Maurice ne s'appelle pas Maurice, son nom véritable étant Augustin Renaud. Il y a une quinzaine d'années, "Gus" achetait le restaurant "Chez Maurice" sur le terrain de l'Expo et il hérita du même coup du prénom du précédent propriétaire. Quelques années plus tard il devait se départir de Chez Maurice et acquérir la salle à manger du Pavillon de la jeunesse qu'il baptisa "Restaurant-bar Chez Gus"... mais tout le monde continua à l'appeler "Maurice".

"Gus" vient de renouveler pour cinq ans le contrat de location de ce restaurant avec la Commission de l'Exposition provinciale pour la somme de \$60,100 par année. Or, ce restaurant n'est ouvert que 30 jours par année. C'est dire que "Gus", pour rentrer dans son argent comme il dit, doit se pourfendre en dix durant la durée de l'Exposition.

"Ce n'est pas ce restaurant-là qui va me rendre millionnaire. Je

dois absolument donner satisfaction à mes clients si je veux qu'ils viennent me revoir durant les 12 jours de l'Expo sinon je suis "fait".

Depuis plusieurs jours déjà, la brigade de "Gus" est fine prête pour accueillir tous ceux qui se présenteront à sa cafétéria. "Durant l'Expo, je commence à travailler à six heures moins dix tous les matins et je termine à trois heures le lendemain matin pendant 12 jours d'affilée. C'est comme ça que je peux rencontrer mes obligations. Mon profit, quand j'en fais, je le fais avec les salons qui se tiennent au Pavillon de la jeunesse durant l'année et grâce à quelques congrès."

A entendre parler "Maurice", il ne fait jamais d'argent, ce qui ne l'empêche pas de se promener dans une luxueuse Lincoln blanche et d'aller se promener en Floride à peu près tous les hivers.

Mais s'il peut se permettre tout cela, dit-il, c'est qu'il est aussi propriétaire du casse-croûte Micheline à Saint-Augustin, un vieil autobus qu'il a transformé en comptoir lunch et qu'il n'exploite que six mois par année. "Ça, c'est payant", dit-il avec un sourire complice, en sirotant un café dans lequel il vient



Même si tous l'appellent Maurice, son nom est Augustin Renaud.

de vider le contenu de six sachets de sucre.

Le secret de "Gus"? Une excellente nourriture à prix abordable et un service rapide. Pour lui, le bon client est celui qui va déjeuner, dîner, souper et luncher "Chez Gus" pendant 12 jours d'affilée. Or il en a plusieurs.

Les navires au port

Voici la liste des navires qui sont présentement à quai ou qui sont attendus demain dans le port de Québec, exception faite des brise-glace, des traversiers et des autres bâtiments de service.

NOM	QUAI	NATIONALITE	LONGUEUR	CHARGEMENT
Ind. Transport	87	canadienne	119	pétrole
Seneca	86	libérienne	252	pétrole
Aino	53	grecque	260	charbon
J. Dykstra	52	américaine	191	charbon
Capetanyannis	28	grecque	202	céréales
Scott Misener	18	canadienne	220	céréales
Cartiercliffe	18	canadienne	220	céréales

L'élégance à votre portée!

MANTEAUX CASTOR
Long poil naturel, peaux allongées
A partir de
\$1,599

MANTEAUX OPOSSUM
Américain naturel, peaux entières verticales
SPECIAL \$999

MANTEAUX VISON
Naturel, pastel, demi-sang ou ranch naturel, peaux allongées, longueur 45"
SPECIAL \$1999

MANTEAUX RENARD
Bleu naturel **SPECIAL \$1,199**

MANTEAUX DOS DE RAT MUSQUE
Teint quatre couleurs au choix **SPECIAL \$1,599**

MANTEAUX RENARD DES PRAIRIES
Naturel, peaux allongées **SPECIAL \$1,999**

MANTEAUX LOUP AMERICAIN
Naturel, peaux allongées **SPECIAL \$2,199**

MANTEAUX LOUTRE
A long poil naturel **SPECIAL \$2,399**

MANTEAUX VISON
Canadien naturel femelle, demi-sang, peaux allongées **SPECIAL \$2,999**

JAQUETTES CHAT SAUVAGE
Naturel lustré ou loup naturel **SPECIAL \$899**

JAQUETTES RENARD
Bleu naturel **SPECIAL \$699**

POUR HOMMES
PALETOTS CHAT SAUVAGE
Naturel lustré
PRIX A PARTIR DE \$1,699

Assortiment de CHAPEAUX DE FOURRURE
Rat musqué, chat sauvage, renard, vison, loup, lynx, Peludos, etc.
PRIX VARIANT DE \$125 à \$500

Votre conseiller
Roland Forgues

• RETOUCHES D'AJUSTEMENT GRATUITES
• GARANTIE D'UN AN AVEC POLICE D'ASSURANCE
• ENTREPOSAGE GRATUIT LA PREMIERE ANNEE

Le Salon de fourrures

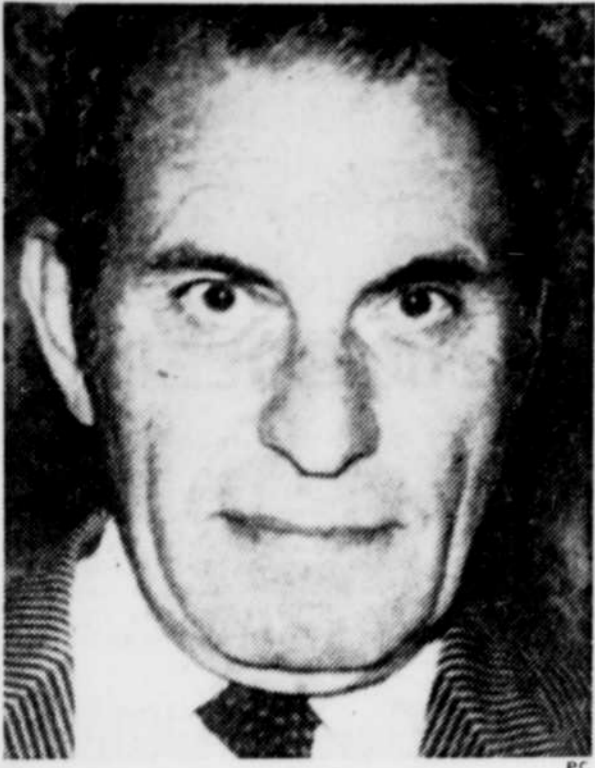
ROLAND FORGUES

461, St-Joseph est
MAIL CENTRE-VILLE 529-0077

UN CADEAU DE BELLE VALEUR
Foulard pure soie peint à la main signé ROLAND FORGUES vous sera remis à l'achat d'un manteau de fourrure
(Offre valable jusqu'au 31 août 1981)

PLAN MISE DE COTE - AUCUN INTERET AVANT LIVRAISON

Les médecins réclament une étude fédérale sur les méfaits de l'alcool



Le Dr W.R. Ghent, président du comité des soins de la santé de l'Association médicale canadienne.

HALIFAX (d'après PC) — L'Association médicale canadienne a demandé au gouvernement fédéral, hier, d'établir une commission pour étudier les problèmes causés par l'alcool.

Dans une autre résolution, l'AMC a réclaté l'interdiction des annonces de bière à la télévision dans toutes les provinces.

Les délégués au congrès annuel de l'association, cependant, n'ont pu s'entendre sur le libellé d'une mise en garde qu'on aurait voulu placer sur les bouteilles d'alcool.

président du comité des soins de la santé de l'AMC, a affirmé que l'alcool a causé plus de ravages à l'humanité que toute autre drogue.

"C'est l'un des tueurs les plus puissants que nous ayons au Canada", a-t-il souligné.

Les médecins, a-t-il dit, voudraient que les gens considèrent l'alcool comme un "barbiturique liquide", plutôt qu'un "lubrifiant socialement acceptable".

C'est au gouvernement fédéral d'agir, a soutenu le Dr Ghent, parce qu'il retire des milliards de dollars de l'industrie de l'alcool et qu'il dépense peu

pour le traitement de l'alcoolisme.

\$2 milliards

Selon un rapport soumis aux délégués, le coût des méfaits de l'alcool pourrait s'élever à \$2 milliards par année, si l'on tient compte de la baisse de production chez les travailleurs, des frais médicaux plus élevés et des crimes reliés à l'alcool.

Pour ce qui est de l'interdiction des annonces de bière à la télévision, le Dr L.J. Genesove a expliqué que les brasseries ont démontré qu'elles ne pouvaient pas se discipliner elles-mêmes.

Contrairement aux annonces dans les journaux et les magazines, a dit le Dr Genesove, les annonces à la télévision ont pour but évident d'inciter les jeunes à commencer à boire, plutôt que de conseiller une marque de bière quelconque à un buveur.

Une résolution demandant qu'une mise en garde soit placée sur les bouteilles d'alcool, comme la chose existe pour les paquets de cigarettes, n'a pas été adoptée, parce qu'on n'a

pas pu s'entendre sur les mots d'un tel avis. La

mise en garde proposée se lisait comme suit: "Ce

produit est potentiellement dangereux

pour la santé du consommateur".

Les conservateurs nient toute difficulté financière

OTTAWA (PC) — La permanence du Parti conservateur a nié, hier, une nouvelle du journal Le Devoir à l'effet qu'il manque \$1 million dans ses coffres et qu'elle a un urgent besoin de fonds.

Mme Jodi White, directrice nationale intermédiaire, a qualifié l'article du quotidien mont-réalais de "pure invention".

"Je pourrais même ajouter, a dit Mme White, d'invention malicieuse."

Mme White a reconnu que des contributions de peut-être \$500,000 ne sont pas parvenues à la

permanence, mais elle en a rejeté le blâme sur la récente grève des postes de 42 jours.

"Nous dépendons beaucoup du courrier pour ces fonds, a noté Mme White, et nous avons été sérieusement touchés par la grève."

Mais, a-t-elle ajouté, "les chèques commencent à arriver maintenant et tout semble bien aller".

Tout sera rentré dans l'ordre avant la fin de l'année, a dit Mme White, et aucun projet n'a été abandonné.

FESTIVAL DU MEUBLE MODERNE

du 15 au 30 août

Dussault
meubles

9, rue Courcellette, Qué., 683-2327

Une ligne de pensée

25^e GALA DE LA FOURRURE

25

UN SPECTACLE FÉRIQUE "SON ET LUMIÈRE"

AU PEPS

(ARENA)

UNIVERSITÉ LAVAL

MARDI 1^{er} SEPTEMBRE A 20H

UNE RÉALISATION DES SPECIALISTES EN FOURRURE

laliberté

+

CROIX ROUGE

Section de Québec

EN VEDETTE

la populaire artiste de réputation internationale

DANIELLE DORICE

et sa troupe de Music-Hall

Le piano YAMAHA est une courtoisie de

marc legrand musique

DORIS GERMAIN

commentatrice

SERGE LORTIE

et son orchestre de 12 musiciens

A GAGNER 10 MANTEAUX DE FOURRURE

dont un riche manteau en Vison d'élevage foncé naturel

Majestic

GRAND PRIX DU PROGRAMME VOYAGE A MIAMI

pour 2 personnes VIA

QUEBECAIR

Séjour d'une semaine à l'Hôtel Becharbour, organisé par

VOYAGES LAURIER

Place Laurier et Carrefour Les Saules

SIEGES RÉSERVÉS — UN SEUL PRIX D'ADMISSION: \$7.00

BILLETS EN VENTE À LA BANQUE DE MONTREAL, PLACE LAURIER ET AU SALON DE FOURRURE LALIBERTÉ MAIL ST-ROCH

Galeries de la Capitale

Les extensibles de Levi's: le confort parfait sans rétrécir le budget!

Souplesse, confort et mode sport de premier choix: voilà ce que Levi's vous propose avec ces pantalons tout-aller qui vous suivront partout!

19⁹⁹ ch.

Pantalon sport extensible

A. Ce pantalon vous assure un confort de tous les instants, quelles que soient vos activités. Réalisé en mélange 80% polyester/20% coton peigné, il est muni de 2 poches devant et 2 poches plaquées à rabat, au dos. La taille est également extensible. Lavable à la machine. Ton kaki. Tailles 30 à 42, ourlets fins.

24⁹⁹ ch.

Pantalon en denim extensible

B. Un pantalon sport qui suit en souplesse tous vos mouvements. Conçu en denim 50% coton/50% polyester, il se présente avec 2 poches cavalières devant et 2 poches plaquées au dos. Ton bleu pâle. Tailles 30 à 42, ourlets fins.

Téléphoner à 627-5922 (région de Québec). Pantalons pour hommes, rayon 314.

Votre entière satisfaction... nous la garantissons!

Chicoutimi et Québec, lun. à mer., 9h30 à 17h30, jeu. et ven., 9h30 à 21h, sam., 9h à 17h

La Capitale à Québec 627-5932 (ou 627-5922) • Place du Royaume à Chicoutimi 545-3160